



Saisir l'occasion :

Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution

Rapport du Comité sénatorial permanent
des langues officielles

L'honorable Claudette Tardif, présidente

L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis, vice-présidente

Décembre 2014

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : OLLO@sen.parl.gc.ca

par téléphone : 613 990-0088

sans frais : 1 800 267-7362

*par la poste : Comité sénatorial permanent des langues officielles, Sénat, Ottawa (Ontario),
Canada K1A 0A4*

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.senate-senat.ca/ollo.asp

Le Sénat du Canada est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA), suivez le comité à l'aide du mot-clé diésé #OLLO

This report is also available in English.

	Page
MEMBRES	I
ORDRE DE RENVOI	II
ACRONYMES	III
PRÉFACE	IV
SOMMAIRE	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – LES CHANGEMENTS RÉCENTS AU SYSTÈME D’IMMIGRATION	4
1.1 Une brève mise en contexte	4
1.1.1 Un domaine de compétence partagée dans lequel interviennent de nombreux partenaires	4
1.1.1.1 LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	4
1.1.1.2 LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	5
1.1.1.3 LES MUNICIPALITÉS	6
1.1.1.4 LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES	6
1.1.1.5 LES EMPLOYEURS	7
1.1.1.6 LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	7
1.1.1.7 LES FOURNISSEURS DE SERVICES	7
1.1.1.8 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	7
1.1.2 Le rôle des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le système d’immigration	8
1.1.2.1 LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES	8
1.1.2.2 LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES	9
1.2 Les changements apportés récemment	10
1.2.1 Le type de changements apportés	10
1.2.2 Les secteurs visés	10
1.2.2.1 L’IMMIGRATION ÉCONOMIQUE	10
1.2.2.2 LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	11
1.2.2.3 LE FINANCEMENT	11
CHAPITRE 2 – L’IMPACT SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	13
2.1 L’immigration économique et le rôle prépondérant donné aux employeurs	13
2.1.1 L’emploi : au cœur d’une intégration réussie	13
2.1.1.1 LA PERCEPTION DES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES À L’ÉTRANGER	13
2.1.1.2 LA RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS	14
2.1.1.3 DESTINATION CANADA	15
2.1.1.4 LE PROGRAMME DE CANDIDAT DES PROVINCES	16
2.1.1.5 L’AVANTAGE SIGNIFICATIF POUR LES FRANCOPHONES	17
2.1.2 Le système « Entrée Express »	17
2.1.3 Vers une approche coordonnée	19

Table des matières

2.1.4	LES RECOMMANDATIONS.....	20
2.2	D'un rôle réactif à un rôle proactif.....	21
2.2.1	Les communautés et le recrutement des immigrants.....	21
2.2.1.1	LA CONSULTATION.....	22
2.2.1.2	LES TOURNÉES DE LIAISON.....	22
2.2.2	Les ressources disponibles	23
2.2.2.1	LES RÉSEAUX EN IMMIGRATION FRANCOPHONE	23
2.2.2.2	S'INVESTIR DANS LE RECRUTEMENT.....	25
2.2.2.3	LE CAS PARTICULIER DES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES	26
2.2.3	La grande séduction : s'installer en milieu minoritaire.....	27
2.2.3.1	LA PERCEPTION DES RÉALITÉS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER	28
2.2.3.2	LES BESOINS PARTICULIERS DE CERTAINES CATÉGORIES D'IMMIGRANTS.....	29
2.2.4	LES RECOMMANDATIONS.....	30
2.3	L'apprentissage des langues officielles.....	31
2.3.1	Les compétences linguistiques.....	31
2.3.1.1	LE NÉCESSAIRE APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS EN MILIEU MINORITAIRE FRANCOPHONE.....	32
2.3.1.2	LE NÉCESSAIRE APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN MILIEU MINORITAIRE ANGLOPHONE	32
2.3.2	L'accès à la formation linguistique.....	33
2.3.3	Les établissements postsecondaires francophones comme plaque tournante du nouveau système d'immigration	34
2.3.4	LES RECOMMANDATIONS.....	36
2.4	Les cibles identifiées.....	37
2.4.1	Le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire	38
2.4.2	La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018	38
2.4.3	L'atteinte des résultats	38
2.4.4	LES RECOMMANDATIONS.....	39
CONCLUSION	41
ANNEXE A – RECOMMANDATIONS.....	I
ANNEXE B – TÉMOINS	III
ANNEXE C – MÉMOIRES, PRÉSENTATIONS ET AUTRES DOCUMENTS	VI
ANNEXE D – NOTES.....	VII

Membres

Membres du Comité :



L'honorable Claudette Tardif,
présidente*



L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis,
vice-présidente*

Les honorables sénateurs :



Maria Chaput



Marie-P. Charette-Poulin



Ghislain Maltais*



Paul E. McIntyre



Rose-May Poirier

*membres du Sous-comité du programme et de la procédure

Membres d'office du Comité :

Les honorables sénateurs Claude Carignan,
C.P. (ou Yonah Martin) et James S. Cowan
(ou Joan Fraser)

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :

Les honorables sénateurs Bellemare, Beyak,
Champagne, C.P., De Bané (retraité), Fraser,
Marshall, Mockler, Oh, Rivard, Robichaud et
Wallace

Membres du personnel :

Marie-Ève Hudon, analyste du Service d'information et
de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement

Daniel Charbonneau, greffier du Comité

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 21 novembre 2013 :

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénatrice Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le comité depuis le début de la première session de la quarante et unième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2015, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Acronymes

ACFA	Association canadienne-française de l'Alberta
AFO	Assemblée de la francophonie de l'Ontario
AUFC	Association des universités de la francophonie canadienne
CFSM	Communautés francophones en situation minoritaire
CFSOO	Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CLIC	Cours de langue pour les immigrants
CLO	Commissariat aux langues officielles
CMFC	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
CNFS	Consortium national de formation en santé
DI	Déclaration d'intérêt
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FFTNL	Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
INRS	Institut national de recherche scientifique
LANG	Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
LINC	Language Instruction for Newcomers to Canada
OLLO	Comité sénatorial permanent des langues officielles
QCGN	Quebec Community Groups Network
RDÉE	Réseau de développement économique et d'employabilité
RIF	Réseaux en immigration francophone
SANB	Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
SFM	Société franco-manitobaine
VEQ	Voice of English-speaking Québec

Préface

En avril 2013, les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles ont entrepris une étude de l'impact des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Notre comité a consacré 15 réunions pour l'examen de cette question. Au total, ce sont 44 témoins qui ont exposé leur point de vue devant nous.

En raison des changements démographiques et sociologiques, l'immigration est un facteur déterminant pour l'avenir et l'épanouissement de ces communautés, qui en ont fait un axe d'intervention prioritaire pour assurer leur développement à long terme. Bien que les enjeux liés au recrutement, à l'accueil et à l'intégration des immigrants aient déjà attiré l'attention de représentants de divers horizons, nos membres souhaitaient examiner de façon plus précise les réformes les plus récentes. Le principal but recherché par l'étude était d'en déterminer les impacts sur les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

Nous avons essentiellement consacré notre attention sur les changements survenus depuis le début de la 41^e législature et ceux qui seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2014. Ces changements ont pris la forme de modifications législatives ou réglementaires, de décrets approuvés par le gouverneur en conseil, de réaffectation des dépenses ou d'instructions ministérielles. Dans certains cas, il s'agissait de modifications touchant directement l'aspect linguistique des politiques d'immigration en place. Dans d'autres cas, il s'agissait de transformations plus générales qui ont pu ou pourraient avoir un impact sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Notre rapport se concentre sur les initiatives qui sont le plus susceptibles d'affecter ces communautés.

L'idée maîtresse qui ressort des audiences publiques se résume à celle-ci : les communautés doivent saisir les occasions qui se présentent à elles dans un système d'immigration en constante évolution. Le gouvernement fédéral, lui, doit faire en sorte d'assurer la pleine mise en œuvre de la partie VII de la [Loi sur les langues officielles](#) et de l'article 3 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#). C'est dans cette optique que nous présentons une série de recommandations pour l'inciter à prendre des mesures positives favorisant l'épanouissement et appuyant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous espérons que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui s'est d'ailleurs montré très positif à l'égard de nos travaux, fera preuve d'ouverture et de considération à l'égard de celles-ci.

Les membres de notre comité tiennent également à remercier l'ancienne vice-présidente, l'honorable Andrée Champagne, pour sa participation active aux travaux dans le cadre de cette étude et de celles qui l'ont précédée.

La présidente,
Claudette Tardif

La vice-présidente,
Suzanne Fortin-Duplessis

Sommaire

Ces dernières années, le gouvernement fédéral s'est activé à prendre diverses mesures pour rendre le système d'immigration plus efficace et plus efficient. L'étude du Comité sénatorial permanent des langues officielles (le « Comité sénatorial ») s'est concentrée sur les changements de nature économique, linguistique et financière survenus depuis le début de la 41^e législature et ceux qui seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année, avec le lancement prévu du système « Entrée Express ». Le but de l'étude était de mesurer l'impact des changements sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Comité sénatorial a consacré 15 réunions pour l'examen de cette question. Il a rencontré 44 témoins. Quatre constats principaux sont ressortis de ses audiences publiques.

Premièrement, l'immigration économique et le rôle prépondérant donné aux employeurs.

L'intégration économique des immigrants attire beaucoup l'attention du gouvernement fédéral. Les défis entourant la reconnaissance des titres de compétence étrangers ou l'intégration au marché de l'emploi sont nombreux. Les audiences publiques ont rappelé l'importance d'agir auprès des immigrants avant leur arrivée au pays. Plus ceux-ci seront au courant des réalités économiques et linguistiques du Canada avant leur départ, plus leurs chances de réussite en sol canadien seront élevées. Avec l'entrée en vigueur du système « Entrée Express », les employeurs seront appelés à jouer un rôle déterminant dans le recrutement des nouveaux arrivants. Un travail de sensibilisation à leur égard et une approche coordonnée entre tous les acteurs du système d'immigration seront nécessaires pour atteindre les objectifs que le gouvernement fédéral s'est fixés.

Citoyenneté et Immigration Canada doit établir une stratégie nationale concertée pour stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'immigration. Il doit également s'assurer que les immigrants de langue française pourront s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés du nouveau système « Entrée Express » sans qu'il n'y ait d'entrave à la reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers. Il apparaît essentiel que le Ministère agisse en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés, en tenant compte des particularités propres à chaque région et en prenant des mesures positives favorisant l'immigration dans leur milieu. Dans le cadre des consultations qui auront lieu cet automne auprès des communautés francophones et acadiennes, il est recommandé que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration porte une attention particulière à des mesures de recrutement ciblées envers les pays francophones.

Deuxièmement, le passage pour les communautés d'un rôle réactif à un rôle proactif.

Depuis quelques années déjà, les communautés francophones et acadiennes ont mis la main à la pâte pour développer des services destinés aux immigrants d'expression française. Elles ont développé des réseaux en immigration francophone, participé à des missions de recrutement à l'international et organisé des tournées de liaison en sol canadien. Plus que jamais, elles sont convaincues du potentiel que représente l'immigration pour assurer leur vitalité. Dans le cadre des changements apportés récemment au système d'immigration, elles doivent mener une opération de charme pour convaincre les nouveaux arrivants de s'installer en milieu minoritaire. Il s'agit d'une véritable entreprise de grande séduction dans laquelle les communautés veulent

Sommaire

et doivent prendre leur place. Elles ne pourront atteindre les résultats voulus que si elles disposent des ressources nécessaires pour les réaliser. Les communautés anglophones, de leur côté, comptent sur la recherche pour renforcer leurs capacités en matière d'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants de langue anglaise au Québec.

Citoyenneté et Immigration Canada doit assurer le maintien d'une approche par et pour les communautés dans le cadre des changements en place et à venir. Dans le cadre des consultations qui auront lieu cet automne auprès des communautés francophones et acadiennes, il est recommandé que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration porte une attention particulière à quatre types de mesures positives : le soutien continu et renforcé aux réseaux en immigration francophone, l'appui aux services prédépart en français, la promotion des communautés à l'étranger et la prise en compte des besoins particuliers des réfugiés, des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers. Citoyenneté et Immigration Canada doit également mettre à la disposition des communautés francophones et anglophones des données convaincantes pour leur permettre de tirer profit des changements apportés. Il doit aussi prendre en considération les priorités identifiées par les communautés anglophones du Québec pour la réalisation de projets de recherche en immigration qui s'alignent avec leurs besoins.

Troisièmement, l'apprentissage des langues officielles. Le gouvernement fédéral a adopté des mesures pour renforcer les critères de sélection à l'égard des compétences linguistiques des immigrants. Plusieurs études récentes ont conclu que la maîtrise des langues officielles, en particulier l'anglais, est un facteur déterminant de réussite dans l'intégration des immigrants. Leur participation active à la vie sociale canadienne s'en retrouve nettement améliorée. Les audiences publiques ont montré l'importance pour les nouveaux arrivants qui s'installent en milieu minoritaire de bien maîtriser la langue de la majorité. L'accès à la formation linguistique n'est cependant pas garanti partout, ni pour toutes les catégories d'immigrants économiques. La plupart des témoins ont reconnu que les établissements postsecondaires francophones doivent agir comme plaque tournante dans le nouveau système d'immigration.

Citoyenneté et Immigration Canada doit appuyer les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne par l'entremise de mesures positives ciblées. Il doit aussi élargir l'accès aux programmes de formation linguistique dans l'ensemble des régions et permettre l'inscription des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux à ces programmes.

Quatrièmement, les cibles identifiées par le gouvernement fédéral. Dès 2003, le gouvernement fédéral a convenu d'établir des cibles en vue d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans des communautés en situation minoritaire. Une première cible de 4,4 % d'ici 2008 a été fixée, puis revue à la baisse, en donnant au gouvernement jusqu'en 2013 pour atteindre une proportion de 1,8 % d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec, et jusqu'en 2023 pour atteindre la cible initiale de 4,4 %.

Sommaire

En 2013, dans la foulée des changements apportés en faveur de l'immigration économique, le gouvernement a établi une nouvelle cible de 4 % d'immigrants économiques d'expression française d'ici 2018. Les audiences publiques du Comité sénatorial ont cherché à savoir comment le gouvernement fédéral s'y prendra pour atteindre les résultats voulus.

Citoyenneté et Immigration Canada doit reconnaître que le Programme des candidats des provinces et la Catégorie de l'expérience canadienne doivent attirer un nombre suffisant d'immigrants francophones. Il doit aussi reconnaître que le système « Entrée Express » doit inclure une lentille francophone permettant aux communautés francophones et acadiennes de tirer profit de mesures positives ciblées et de participer à l'élaboration d'outils qui favorisent l'immigration dans leur milieu.

Les neuf recommandations présentées par le Comité sénatorial à l'intention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration visent à assurer la mise en œuvre de la partie VII de la [Loi sur les langues officielles](#) et de l'article 3 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#).

Recommandation 1

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, établisse rapidement une stratégie nationale concertée pour stimuler la croissance de ces communautés par l'immigration. Cette stratégie doit préciser les rôles et responsabilités des différents partenaires et être suffisamment souple pour tenir compte des particularités propres à chaque région.

Recommandation 2

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés francophones et acadiennes, s'assure que les immigrants francophones pourront s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés du système « Entrée Express » sans qu'il n'y ait d'entrave à la reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers.

Recommandation 3

Que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration profite des consultations prévues cet automne avec les communautés francophones et acadiennes pour déterminer, en collaboration avec elles, des mesures positives favorisant l'immigration dans leur milieu. Que le ministre porte une attention particulière à la mesure positive suivante :

a) des mesures de recrutement ciblées envers les pays francophones.

Recommandation 4

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en consultation avec les communautés francophones et acadiennes, assure le maintien d'une approche par et pour les communautés dans le cadre des changements en place et à venir. Que dans le cadre des consultations prévues cet

automne avec les communautés francophones et acadiennes, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration porte une attention particulière aux mesures positives suivantes :

- a) le soutien continu et renforcé aux réseaux en immigration francophone.
- b) l'appui aux services prédépart en français.
- c) la promotion des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'étranger.
- d) la prise en compte des besoins particuliers des réfugiés, des travailleurs temporaires et des étudiants internationaux qui s'installent en milieu minoritaire francophone.

Recommandation 5

Que Citoyenneté et Immigration Canada finance la réalisation d'une enquête par Statistique Canada sur les immigrants de langue française à l'extérieur du Québec et sur les immigrants de langue anglaise au Québec, afin de mieux outiller les communautés de langue officielle en situation minoritaire face aux défis qui les attendent au cours des prochaines années en matière d'immigration.

Recommandation 6

Que Citoyenneté et Immigration Canada prenne en considération les priorités identifiées par les communautés anglophones du Québec pour la réalisation de projets de recherche en immigration qui auront une portée réelle et concrète sur ces communautés et renforceront leurs capacités à l'égard de l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants de langue anglaise.

Recommandation 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada appuie de manière ciblée les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne pour l'offre de la formation linguistique, l'évaluation des compétences linguistiques, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la formation d'appoint.

Recommandation 8

Que Citoyenneté et Immigration Canada permette l'inscription des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux à ses programmes de formation linguistique et qu'il élargisse l'accès à ces programmes dans l'une et/ou l'autre des deux langues officielles dans l'ensemble des régions du pays.

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada reconnaisse que :

- a) le Programme des candidats des provinces et la Catégorie de l'expérience canadienne doivent attirer un nombre suffisant d'immigrants francophones.
- b) le système « Entrée Express » doit inclure une lentille francophone, afin de permettre aux communautés francophones et acadiennes de tirer profit de mesures positives ciblées.
- c) ces communautés doivent participer à l'élaboration d'outils qui favorisent l'immigration dans leur milieu.

Saisir l'occasion

Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution

Introduction

C'est en avril 2013 que le Comité sénatorial permanent des langues officielles (le « Comité sénatorial ») a entendu les premiers témoins dans le cadre de son étude de l'impact des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette étude s'est échelonnée sur un peu plus d'un an, les derniers témoignages ayant été entendus en juin 2014.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral s'est activé à prendre diverses mesures pour rendre le système d'immigration plus efficace et plus efficient. L'étude du Comité sénatorial s'est concentrée sur les changements de nature économique, linguistique et financière survenus depuis le début de la 41^e législature et ceux qui seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2014, avec le lancement prévu du système « Entrée Express ». Ces changements ont pris diverses formes : modifications législatives ou réglementaires, décrets approuvés par le gouverneur en conseil, réaffectation des dépenses et instructions ministérielles.

La question de l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire n'est pas nouvelle et a déjà attiré l'attention de divers paliers de gouvernements, de comités parlementaires, d'acteurs du milieu communautaire et de nombreux chercheurs. En amorçant son étude, le Comité sénatorial a entre autres pris acte des rapports produits par ses collègues de la Chambre des communes¹. Le commissaire aux langues officielles a fait de cette question une priorité stratégique pour les trois dernières années de son mandat. Le gouvernement en a fait l'un de ses trois champs d'action prioritaires dans sa [*Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*](#).

Considérant le nombre, la forme et la diversité des réformes entreprises ces dernières années, le Comité sénatorial a voulu dans son étude répondre aux objectifs suivants :

- Examiner les changements récents au système d'immigration.
- Déterminer les impacts sur les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.
- Présenter des recommandations au gouvernement fédéral en vue de favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promouvoir la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Pour ce faire, il a tenu 15 réunions durant lesquelles 44 témoins sont venus exposer leur point de vue. Cela comprend le commissaire aux langues officielles, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, Statistique Canada, des chercheurs, des représentants des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire, des établissements postsecondaires ainsi que des nouveaux arrivants qui ont fait le choix de s'installer dans la francophonie canadienne en milieu minoritaire.

Dans le cadre de ses audiences publiques, le Comité sénatorial a été exposé à de nombreux défis liés aux réformes récentes en immigration. Dans son rapport, il a voulu mettre l'accent sur les initiatives qui sont le plus susceptibles d'affecter les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Son rapport se divise par conséquent en quatre thèmes.

Premièrement, l'immigration économique et le rôle prépondérant donné aux employeurs.

L'intégration économique des immigrants attire beaucoup l'attention du gouvernement fédéral. Les défis entourant la reconnaissance des titres de compétence étrangers ou l'intégration au marché de l'emploi sont nombreux. Les audiences publiques ont rappelé l'importance d'agir auprès des immigrants avant leur arrivée au pays. Plus ceux-ci seront au courant des réalités économiques et linguistiques du Canada avant leur départ, plus leurs chances de réussite en sol canadien seront élevées. Avec l'entrée en vigueur du système « Entrée Express », les employeurs seront appelés à jouer un rôle déterminant dans le recrutement des nouveaux arrivants. Un travail de sensibilisation à leur égard et une approche coordonnée entre tous les acteurs du système d'immigration seront nécessaires pour atteindre les objectifs que le gouvernement fédéral s'est fixés.

Deuxièmement, le passage pour les communautés d'un rôle réactif à un rôle proactif.

Depuis quelques années déjà, les communautés francophones et acadiennes ont mis la main à la pâte pour développer des services destinés aux immigrants d'expression française. Elles ont développé des réseaux en immigration francophone, participé à des missions de recrutement à l'international et organisé des tournées de liaison en sol canadien. Plus que jamais, elles sont convaincues du potentiel que représente l'immigration pour assurer leur vitalité. Dans le cadre des changements apportés récemment au système d'immigration, elles doivent mener une opération de charme pour convaincre les nouveaux arrivants de s'installer en milieu minoritaire. Il s'agit d'une véritable entreprise de grande séduction dans laquelle les communautés veulent et doivent prendre leur place. Elles ne pourront atteindre les résultats voulus que si elles disposent des ressources nécessaires pour les réaliser. Les communautés anglophones, de leur côté, comptent sur la recherche pour renforcer leurs capacités en matière d'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants de langue anglaise au Québec.

Troisièmement, l'apprentissage des langues officielles. Le gouvernement fédéral a adopté des mesures pour renforcer les critères de sélection à l'égard des compétences linguistiques des immigrants. Plusieurs études récentes ont conclu que la maîtrise des langues officielles, en particulier l'anglais, est un facteur déterminant de réussite dans l'intégration des immigrants. Leur participation active à la vie sociale canadienne s'en retrouve nettement améliorée. Les audiences publiques ont montré l'importance pour les nouveaux arrivants qui s'installent en milieu minoritaire de bien maîtriser la langue de la majorité. L'accès à la formation linguistique n'est cependant pas garanti partout, ni pour toutes les catégories d'immigrants économiques. La plupart des témoins ont reconnu que les établissements postsecondaires francophones doivent agir comme plaque tournante dans le nouveau système d'immigration.

Quatrièmement, les cibles identifiées par le gouvernement fédéral. Dès 2003, le gouvernement fédéral a convenu d'établir des cibles en vue d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans des communautés en situation minoritaire. Une première cible de 4,4 % d'ici 2008 a été fixée, puis revue à la baisse, en donnant au gouvernement jusqu'en 2013 pour atteindre une proportion de 1,8 % d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec, et jusqu'en 2023 pour atteindre la cible initiale de 4,4 %. En 2013, dans la foulée des changements apportés en faveur de l'immigration économique, le

gouvernement a établi une nouvelle cible de 4 % d'immigrants économiques d'expression française d'ici 2018. Les audiences publiques du Comité sénatorial ont cherché à savoir comment le gouvernement fédéral s'y prendra pour atteindre les résultats voulus.

Le rapport du Comité sénatorial se divise en deux chapitres. Le **premier chapitre** dresse un portrait des changements récents au système d'immigration. Le **deuxième chapitre** traite de l'impact de ces changements sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire en fonction des quatre thèmes que nous venons tout juste d'identifier. À la fin de chacun des thèmes, le Comité sénatorial présente ses recommandations à l'intention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le but d'assurer la mise en œuvre de la partie VII de la [Loi sur les langues officielles](#) et de l'article 3 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#). L'intention derrière ces recommandations est de permettre aux communautés francophones et anglophones de ce pays de saisir les occasions qui se présentent à elles dans un système d'immigration en constante évolution.

« L'immigration joue un rôle clé dans la promotion du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. [...] Un objectif essentiel des efforts que nous déployons dans ce domaine consiste à faire valoir les avantages de la maîtrise des langues officielles du Canada et à investir dans la formation linguistique des nouveaux arrivants qui s'établissent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. [...] Le manque de compétence dans l'une ou l'autre des deux langues officielles risque de constituer leur principal obstacle lorsqu'ils tenteront de parfaire leur éducation ou d'obtenir un emploi. »

L'hon. Chris Alexander, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Témoignages, 12 mai 2014.

Chapitre 1 – Les changements récents au système d'immigration

Ce premier chapitre a pour but de dresser un portrait des changements récents au système d'immigration. Il donne, dans un premier temps, une brève mise en contexte du partage des compétences et du rôle des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le système d'immigration. Il dresse la liste, dans un deuxième temps, des réformes récentes qui y ont été apportées et des principaux secteurs susceptibles d'affecter ces communautés.

1.1 Une brève mise en contexte

Pour bien comprendre le contexte dans lequel s'opère la modernisation actuelle du système d'immigration, il importe de bien saisir les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs.

1.1.1 Un domaine de compétence partagée dans lequel interviennent de nombreux partenaires

Au Canada, l'immigration est selon la Constitution un domaine dont la compétence est partagée entre le fédéral, les provinces et les territoires. En plus de ces joueurs, un nombre grandissant d'autres partenaires interviennent à différentes étapes du processus d'immigration, du recrutement jusqu'à l'intégration des nouveaux arrivants.

1.1.1.1 Le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral détermine les cibles annuelles en immigration et établit les critères en matière de santé, de sécurité et de criminalité. Il définit les catégories d'immigration, notamment à l'égard de l'immigration économique et de la réunification familiale. Il traite les dossiers relatifs à la sélection des réfugiés et aux demandes de résidence permanente pour des considérations humanitaires. Il détermine les conditions d'admissibilité pour les programmes d'établissement dans les provinces et territoires. Il prend part au recrutement et finance les services d'orientation et d'établissement au Canada et à l'étranger. Il appuie la formation linguistique sous certaines conditions. Enfin, il accorde la citoyenneté canadienne.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est le principal ministère responsable du dossier. Il voit à la mise en œuvre de la [Loi sur la citoyenneté](#) et de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#), dont l'article 3 traite du développement des communautés de langue officielle en

situation minoritaire. Les décisions d'autres institutions fédérales peuvent également avoir une incidence sur le système d'immigration. C'est le cas pour :

- **Emploi et Développement social Canada**, qui intervient dans la reconnaissance des titres de compétences étrangers et partage la responsabilité pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- **Agence des services frontaliers du Canada**, qui accueille les immigrants à la frontière et gère le filtrage de sécurité, la détention et le renvoi du Canada;
- **Santé Canada**, qui établit des partenariats avec des établissements postsecondaires pour la formation de travailleurs de la santé étrangers;
- **Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada**, qui intervient pour le recrutement à l'étranger;
- **Patrimoine canadien**, qui offre des subventions et contributions aux organismes communautaires engagés envers la promotion de l'immigration en milieu minoritaire et qui appuie les ministères et organismes fédéraux dans la mise en œuvre de la partie VII de la [Loi sur les langues officielles](#).

1.1.1.2 Les gouvernements provinciaux et territoriaux

Les provinces et territoires peuvent légiférer en matière d'immigration, pourvu que cela respecte la législation établie par le gouvernement fédéral. Le Programme des candidats des provinces leur permet de désigner des personnes qui pourront immigrer sur leur territoire et qui répondent à des besoins spécifiques du marché du travail local. Ce programme facilite de plus en plus l'immigration économique au Canada. En déterminant ses cibles annuelles et en sélectionnant ses immigrants, le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que de consulter les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces derniers offrent aux nouveaux arrivants des services d'orientation, de la formation linguistique et des services à l'emploi. Certains d'entre eux ont même convenu d'une cible en matière d'immigration francophone.

- Il y a un peu moins de dix ans, le **Manitoba** a adopté une stratégie pour attirer, intégrer et retenir les immigrants. La province s'est alors fixé une **cible de 7 %** en matière d'immigration de langue française. Cette cible est supérieure à la représentation des francophones dans cette province et a pour but de limiter les effets de l'assimilation.
- En 2012, l'**Ontario** a élaboré sa stratégie provinciale pour favoriser l'immigration francophone et s'est donné une **cible de 5 %** en la matière. À l'hiver 2014, l'Assemblée législative a été saisie d'un projet de loi qui, s'il n'était pas mort au *Feuilleton*, aurait permis de protéger les intérêts de la communauté franco-ontarienne en matière d'immigration.
- Le **Nouveau-Brunswick** a lancé un plan d'action pour favoriser l'immigration francophone en juin dernier. La commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et les représentants acadiens avaient mis de la pression sur le gouvernement provincial pour qu'il prenne des mesures concrètes pour accroître le poids démographique de la communauté acadienne. Selon le plan établi, la province attirera 3 % de francophones de plus par année pour atteindre 23 % en 2017. Elle vise une **cible de 33 %** d'ici la fin de 2020.
- Aucune cible de la sorte n'a encore été établie par les autres gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le **Québec** représente un cas de figure à part. Les responsabilités à l'égard de la sélection des immigrants et de l'accueil et de l'intégration des résidents permanents ont été transférées entre les mains du gouvernement provincial en vertu de l'[Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins](#) de 1991. L'Accord Canada-Québec vise à assurer l'intégration des immigrants dans le respect du caractère distinct de la province. En complément, la législation provinciale en vigueur dans le secteur de l'éducation n'autorise pas les immigrants à fréquenter les écoles de langue anglaise.

Parmi les modifications apportées récemment, notons la récupération de certains programmes d'établissement dont la responsabilité incombait auparavant aux provinces. Ces accords contenaient des dispositions spécifiques portant sur les communautés francophones en situation minoritaire. En avril 2012, le gouvernement fédéral a décidé de mettre fin à cette pratique afin d'harmoniser ses programmes dans l'ensemble du pays. C'est ainsi qu'il a annoncé son intention de reprendre le contrôle des programmes d'établissement au Manitoba et en Colombie-Britannique². L'Accord Canada-Ontario n'a pas lui non plus été renouvelé.

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC), qui réunit les ministres provinciaux et territoriaux des Affaires francophones ainsi que la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, a abordé à quelques reprises au cours des dernières années l'enjeu de l'immigration francophone. Lors de sa rencontre de juin 2013, une [Analyse des impacts de la réforme du système d'immigration du Canada sur les communautés de la francophonie canadienne](#) lui a été présentée. On s'attend à ce que, dans les années à venir, les tables fédérales-provinciales-territoriales et les ministres responsables de l'immigration dans les provinces et les territoires s'intéressent de plus près aux enjeux que pose l'immigration francophone.

1.1.1.3 Les municipalités

Certaines municipalités sont elles aussi très actives pour ce qui est de l'accueil et de l'intégration des immigrants. Elles y voient essentiellement un potentiel de développement économique. Elles offrent toute une gamme de services directs qui vont du transport, en passant par le logement, les loisirs, l'accès aux hôpitaux ou aux écoles. Certaines municipalités sont plus conscientisées que d'autres aux réalités qu'engendre cette diversité croissante de la population. Par exemple, la ville de Québec s'est montrée proactive en soutenant un programme d'intégration et de maintien en place des nouveaux arrivants en collaboration avec l'organisme Voice of English-speaking Québec (VEQ).

1.1.1.4 Les écoles et les établissements postsecondaires

Encourager l'immigration, c'est aussi encourager des travailleurs à venir s'installer avec leurs familles. Les enfants nouvellement arrivés au pays sont confrontés à toute sorte de défis lorsque vient le temps de fréquenter les écoles. Certains enfants ont un bagage de connaissance limité, alors que d'autres vivent dans des situations familiales difficiles. Des enfants font leur apprentissage dans une langue que leurs parents ne parlent pas. C'est pourquoi plusieurs efforts sont déployés par les écoles à travers le pays pour favoriser l'acceptation de la diversité en milieu scolaire.

De leur côté, les établissements postsecondaires constituent l'une des forces motrices du système d'immigration nouvellement réformé. En janvier 2014, le gouvernement fédéral a annoncé dans le cadre de sa stratégie en matière d'éducation internationale qu'il doublerait d'ici 2022 le nombre de ceux et celles qui choisissent le Canada comme destination d'études, pour qu'il passe de 239 000 à 450 000 étudiants³. Une modification réglementaire faite au

même moment a précisé les règles pour la délivrance de permis d'études et la désignation des établissements d'enseignement pouvant accueillir des étudiants étrangers et offrir des services aux immigrants. Les établissements postsecondaires sont appelés à offrir des services à un nombre grandissant d'étudiants internationaux. Ils s'engagent de plus en plus auprès des immigrants économiques. Les services offerts incluent la formation linguistique, le mentorat pour les immigrants, la formation de mise à niveau pour les professionnels formés à l'étranger de même que les services d'orientation et d'employabilité.

1.1.1.5 Les employeurs

L'intégration des immigrants passe d'abord et avant tout par l'emploi. Les employeurs constituent donc une autre force motrice du nouveau système d'immigration. D'ici la fin de l'année, en vertu du nouveau système « Entrée Express » pour traiter les demandes d'immigration de la catégorie économique, les employeurs pourront accéder directement aux immigrants potentiels et leur offrir des emplois qui correspondent à leurs compétences. De plus en plus, les employeurs participent aux missions de recrutement à l'international. Ils sont à la recherche de main-d'œuvre spécialisée. Ils créent des liens de plus en plus directs entre l'étranger et le Canada. Ils participent activement au processus de reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience acquise à l'étranger. Ces dernières années, ils ont eu recours, de façon croissante, à l'embauche de travailleurs temporaires par l'entremise du Programme des travailleurs temporaires étrangers.

1.1.1.6 Les associations professionnelles

L'un des buts recherchés par l'immigration économique est d'attirer des professionnels de l'extérieur qui stimuleront la croissance économique du Canada. Mais encore nombreux sont les cas de professionnels formés à l'étranger qui ne peuvent exercer leur profession une fois arrivés ici. La reconnaissance de qualifications et d'acquis comparables aux normes canadiennes est une condition préalable pour tout immigrant qui souhaite s'insérer sur le marché du travail. Cette question est complexe et soulève de multiples défis depuis nombre d'années. Les associations professionnelles constituent l'un des joueurs importants dans ce processus. Ce sont elles qui réglementent les conditions d'admission à certaines professions spécialisées.

1.1.1.7 Les fournisseurs de services

Avec les réformes récemment mises en place, les fournisseurs de services doivent désormais obtenir une autorisation et une accréditation de CIC pour offrir des services au Canada comme à l'étranger. Cela couvre les services d'information et d'orientation, la formation linguistique, les initiatives pour faciliter les connexions communautaires et la participation au marché du travail, ainsi que les services de soutien pour l'accès aux programmes d'établissements mis sur pied par le Ministère. L'accès aux services et l'évaluation des compétences linguistiques se font donc par l'entremise d'organismes sélectionnés par appel d'offres. En agissant ainsi, le gouvernement souhaite en quelque sorte réduire le nombre d'intervenants et contrôler l'offre de services de manière plus stricte. Une étude publiée en 2013 prévoit une augmentation de la spécialisation et de la professionnalisation de ces organismes⁴.

1.1.1.8 Les organismes communautaires

Divers organismes communautaires s'intéressent aux questions d'immigration et participent à différentes étapes du processus. En milieu minoritaire, une panoplie d'organismes sont appelés à intervenir, de l'accueil jusqu'à l'intégration. Cela comprend les organismes nationaux,

provinciaux et territoriaux, les réseaux en immigration francophone, les réseaux en employabilité ou encore les organismes du secteur de la santé. Une étude publiée en 2013 prévoit la création d'autres organismes autorisés à donner des avis aux immigrants, à recruter des travailleurs qualifiés et temporaires et à offrir des services d'établissement aux réfugiés⁵.

1.1.2 Le rôle des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le système d'immigration

Ces dernières années, les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire se sont activées pour faire de l'immigration un secteur de développement prioritaire. Leur rôle a été appelé à changer au fil des ans et au gré des réformes.

1.1.2.1 Les communautés francophones

Le gouvernement fédéral a reconnu l'immigration comme un axe d'intervention essentiel pour l'avenir et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes depuis environ une dizaine d'années. Ces communautés ont mis la main à la pâte pour développer des services destinés aux immigrants d'expression française. Elles ont développé des réseaux en immigration francophone, qui sont au nombre de 13 sur l'ensemble du territoire canadien. Elles ont récemment mis sur pied une structure de collaboration, la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone. Depuis une douzaine d'années, elles contribuent aux travaux d'un comité réunissant des représentants du gouvernement et de leur milieu. Elles ont participé à des missions de recrutement à l'international et ont organisé des tournées de liaison en sol canadien. Plus que jamais, elles sont convaincues du potentiel que représente l'immigration pour assurer leur vitalité. Devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a rappelé qu'il est important de tenir compte de la spécificité de ces communautés dans le cadre des réformes actuellement mises en place :

À ce chapitre, je constate que plusieurs communautés francophones se demandent si le travail qu'elles ont déjà fait a été pris en considération dans le cadre de la nouvelle approche du gouvernement du Canada concernant l'immigration à caractère économique et l'intégration au marché du travail⁶.

L'Ontario est la province qui attire, bon an mal an, la plus grande part d'immigrants francophones. Devant le Comité sénatorial, un représentant de Statistique Canada a indiqué qu'en 2011, parmi les 114 000 immigrants de langue française hors Québec, 68 % résidaient en Ontario, principalement à Toronto et Ottawa, 13,5 % en Colombie-Britannique et 10,4 % en Alberta⁷. Ce même représentant a aussi parlé d'un phénomène important, celui de la migration interprovinciale, selon lequel une forte proportion d'immigrants francophones qui arrivent dans les provinces à majorité anglophone va, au cours du séjour en sol canadien, migrer vers le Québec ou l'Ouest, essentiellement pour des raisons économiques⁸. C'est le cas de plusieurs nouveaux arrivants francophones installés en Alberta⁹. De plus, il est fréquent de voir des immigrants arrivés au Québec prendre le chemin vers une autre province pour apprendre l'anglais.

L'un des principaux défis auxquels les communautés francophones et acadiennes sont confrontées est celui du recrutement. L'autre principal défi est celui de la rétention des immigrants de langue française. Tout en étant conscientes du pouvoir d'attraction de l'anglais dans le monde du travail et dans la vie de tous les jours, les communautés doivent trouver des moyens de les attirer chez elles, de les inciter à utiliser leurs services et leurs écoles et de participer aux activités sociales en français.

1.1.2.2 Les communautés anglophones

Les programmes visant le transfert de responsabilités du fédéral vers la province, comme c'est le cas dans le secteur de l'immigration, sont un enjeu important pour les communautés anglophones du Québec. Lorsqu'il a réalisé son étude sur ces communautés, de 2009 à 2011, le Comité sénatorial s'était penché sur les défis entourant l'immigration¹⁰. Les communautés anglophones de certaines régions, comme c'est le cas en Gaspésie, à Québec, dans les Cantons-de-l'Est ou en Outaouais, avaient exprimé leur désir de pouvoir compter sur l'immigration pour renouveler leur population. Certaines régions sont mieux outillées que d'autres. C'est par exemple le cas de la région de Québec. Ailleurs, il y a de l'ouverture pour les accueillir, mais le leadership communautaire local reste à un stade encore embryonnaire. Dans la grande région de Montréal, la communauté anglophone est déjà fortement diversifiée.

Bien que l'on reconnaisse que les communautés anglophones ont un rôle essentiel à jouer, les lois et les politiques en vigueur limitent leurs capacités d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants. Cela tient au fait que les responsabilités en matière de sélection et d'accueil des immigrants relèvent du gouvernement provincial, qui a mis en place sur son territoire des politiques favorisant la promotion du français. La question de l'intégration des immigrants à la communauté francophone majoritaire demeure pour ces communautés constamment en toile de fond.

L'enjeu pour les Québécois d'expression anglaise consiste donc à déterminer les façons d'attirer de nouveaux arrivants dans leurs communautés sans nuire aux aspirations de la majorité francophone. Ils cherchent à obtenir un appui du gouvernement fédéral dans leurs efforts pour recruter et retenir les immigrants d'expression anglaise, tout en mettant l'accent sur l'apprentissage du français. Ils reconnaissent aussi la nécessité de travailler en partenariat avec le gouvernement provincial, les municipalités, de même que les structures éducatives et culturelles. Comme pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec, les Anglo-Québécois voient dans l'immigration une façon d'assurer la pérennité de leurs communautés et de leurs institutions, de conserver leurs services et d'assurer leur vitalité¹¹. Devant le Comité sénatorial, le Quebec Community Groups Network (QCGN) a indiqué une volonté de jouer un rôle plus actif à cet égard et insisté sur l'importance d'appuyer les familles et non seulement les travailleurs qui s'installent au Québec¹².

Le commissaire aux langues officielles et les représentants communautaires ne cessent de réclamer plus d'appui pour le réseautage, l'intégration au marché du travail et la formation linguistique des immigrants. Dans son rapport annuel, le commissaire a rappelé que la [*Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*](#) reste muette au sujet de l'immigration dans les communautés anglophones. À son avis :

Il faudrait néanmoins que le Ministère examine comment il pourrait aider les communautés anglophones du Québec à disposer des ressources dont elles ont besoin pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants d'expression anglaise à la société québécoise¹³.

Les audiences publiques du Comité sénatorial ont montré qu'une certaine part du montant dédié à la recherche en immigration sera consacrée aux communautés anglophones du Québec. Un engagement qui se chiffre à 0,5 million de dollars sur cinq ans, aux dires du ministre responsable¹⁴. Pour ces communautés, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, comme l'a souligné la directrice générale du QCGN :

Notre objectif stratégique est simple : établir une base de données probantes pour démontrer la valeur des nouveaux arrivants anglophones au Québec et le rôle essentiel que jouent les groupes communautaires [...] pour les aider à s'établir et à s'intégrer à la société québécoise¹⁵.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est montré ouvert à d'autres idées, notamment en favorisant une plus grande utilisation d'Internet par les ministères¹⁶.

1.2 Les changements apportés récemment

En raison des changements démographiques et sociologiques, l'immigration est un facteur déterminant pour l'avenir et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les communautés francophones et anglophones de ce pays en ont fait un axe d'intervention prioritaire pour assurer leur développement à long terme. De son côté, le gouvernement fédéral en a, lui aussi, fait une priorité. Ces dernières années, il s'est activé à prendre diverses mesures pour rendre le système d'immigration plus efficace et plus efficient.

1.2.1 Le type de changements apportés

Les récentes réformes effectuées l'ont été par la voie de modifications législatives ou réglementaires, de décrets approuvés par le gouverneur en conseil, de changements aux politiques en place, de réaffectation des dépenses et d'instructions ministérielles. En effectuant ses changements ainsi, le gouvernement s'estime en meilleure posture pour réagir rapidement aux besoins du Canada et à l'évolution de sa situation économique. Par contre, cela laisse moins de place aux consultations préalables, comme l'exige par exemple l'esprit de la partie VII de la [Loi sur les langues officielles](#). Les communautés de langue officielle en situation minoritaire se retrouvent donc dans une situation où elles doivent réagir efficacement et promptement aux réformes mises en place.

1.2.2 Les secteurs visés

Bien que la modernisation du système d'immigration comporte de multiples facettes, nous recensons ici les facteurs les plus susceptibles d'avoir un impact sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il s'agit de l'immigration économique, des compétences linguistiques et des modifications de nature financière.

1.2.2.1 L'immigration économique

Le système d'immigration a pris un tournant décisif en faveur de l'immigration économique. L'un des buts principaux recherchés par les récentes réformes est que l'immigration soit rentable pour le Canada. Un accent particulier est donc mis sur la venue d'immigrants qualifiés et de travailleurs temporaires. Pour faciliter leur sélection et leur intégration, les critères d'évaluation des candidats à l'immigration ont été revus dans le but de répondre plus facilement et plus rapidement aux besoins économiques des différentes régions du pays. Dans la même mouvance, les différents paliers de gouvernement voient dans l'immigration un potentiel qui est d'abord économique. Les témoignages ont attiré l'attention sur l'aspect évolutif des changements actuels, du fait que les besoins du marché du travail évoluent rapidement. Cela exige des différents acteurs du système d'immigration une adaptation constante.

À l'heure actuelle, la plupart des immigrants économiques du Canada sont issus du Programme des candidats des provinces, du Programme des travailleurs qualifiés ou de la Catégorie de l'expérience canadienne. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est utilisé pour combler les besoins à court terme de l'économie canadienne. Bientôt, un

nouveau système électronique de gestion des demandes permettra de sélectionner les immigrants en fonction des compétences recherchées par les employeurs. D'abord connu sous le vocable de « Déclaration d'intérêt » (DI), le système « Entrée Express » fera son entrée d'ici la fin de l'année 2014. Les candidats ayant une offre d'emploi valide ou qui sont désignés au titre du Programme des candidats des provinces pourront bénéficier d'un traitement accéléré.

1.2.2.2 Les compétences linguistiques

L'acquisition des compétences linguistiques chez les immigrants, en tant que facteur déterminant de leur intégration économique, semble être l'enjeu de l'heure. Les données du recensement de 2011 ont montré que 20,6 % de la population canadienne est née à l'étranger et que parmi les immigrants arrivés entre 2006 et 2011, 79 % n'avaient ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. Plusieurs études récentes ont montré que la maîtrise des langues officielles, en particulier l'anglais, est un facteur déterminant de succès de l'intégration des immigrants et de leur participation active à la vie sociale canadienne. Une évaluation réalisée en 2011 a montré que l'établissement de normes linguistiques minimales pouvait contribuer à l'établissement économique réussi des nouveaux arrivants ¹⁷.

Le gouvernement fédéral a par conséquent adopté des mesures pour renforcer les critères de sélection à l'égard des compétences linguistiques des immigrants. Il exige désormais des travailleurs qualifiés, des résidents permanents et de ceux qui veulent obtenir la citoyenneté de fournir une preuve établissant qu'ils possèdent une connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles. Il a revu sa grille de pointage pour accorder plus de poids à la maîtrise d'au moins l'une des deux langues officielles. Celle-ci est évaluée par des fournisseurs de services autorisés par CIC qui se fondent sur des tests de langue normalisés.

Au moment où le Comité sénatorial a tenu ses audiences publiques, le Parlement étudiait le [Projet de loi C-24 : Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence](#). Adoptées le 19 juin 2014, ces modifications à la [Loi sur la citoyenneté](#) ont eu pour effet d'exiger aux demandeurs de la citoyenneté qu'ils démontrent dans l'une des langues officielles du pays leur connaissance du Canada et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté. Elles ont étendu aux personnes de 14 à 64 ans l'exigence concernant la connaissance suffisante de l'une des langues officielles, présentement imposée aux résidents permanents de 18 à 54 ans qui veulent obtenir leur citoyenneté.

1.2.2.3 Le financement

Plusieurs services de CIC sont désormais offerts par l'entremise d'organismes sélectionnés par appel d'offres. Outre ces changements, rappelons que trois initiatives quinquennales lancées en 2003, 2008 et 2013 par le gouvernement fédéral ont prévu des fonds supplémentaires pour appuyer l'immigration en milieu minoritaire. Les engagements financiers atteignaient 9 millions de dollars dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008*, 30 millions de dollars dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* et 149,5 millions de dollars dans la [Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018](#).

Dans les deux premières initiatives, les montants consacrés au recrutement et à l'intégration des immigrants ont surtout profité aux communautés francophones et acadiennes. Les anglophones du Québec en ont tiré très peu d'avantages, sauf pour quelques activités ponctuelles de recherche. La plus récente de ces initiatives a prévu un montant de 120 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la formation linguistique pour les immigrants économiques. Devant le

Comité sénatorial, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a tenu à rappeler que cet investissement visait la promotion des deux langues officielles :

En fait, c'est Citoyenneté et Immigration Canada qui se charge de la recherche au sujet des effets sur les minorités, mais vous avez tout à fait raison. Les minorités anglophones au Québec sont aussi importantes que les minorités francophones à l'extérieur du Québec. Voilà pourquoi je suis très fière que la feuille de route cible les immigrants économiques. La feuille de route accorde 120 millions de dollars, et elle ne met l'accent ni sur les minorités anglophones, ni sur les minorités francophones. Elles sont aussi importantes les unes que les autres. Lorsqu'on me demande pourquoi je parle d'immigrants économiques, et si nous ne devrions (sic.) pas plutôt cibler les francophones, je réponds que nous avons deux langues nationales d'égale importance. Je suis donc fière que le gouvernement continue de promouvoir les deux langues¹⁸.

Lors de son premier passage devant le Comité sénatorial en avril 2013, le commissaire aux langues officielles a affirmé disposer de peu d'information au sujet des nouveaux montants de la Feuille de route en matière d'immigration¹⁹. Lorsqu'il a à nouveau comparu en novembre 2013, le commissaire a précisé que cette somme servirait à la formation linguistique des immigrants en français au Québec et en anglais dans le reste du pays²⁰. Soulignons que depuis 2008, un appui spécifique est prévu pour l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

« Compte tenu des récents changements apportés au système d'immigration et conformément à l'importance que Citoyenneté et Immigration Canada attache à l'immigration économique qui répond aux besoins du marché du travail au Canada, nous avons fixé une cible provisoire de recrutement de 4 % à atteindre d'ici 2018, du nombre total d'immigrants [francophones] dans la catégorie de l'immigration économique qui s'établissent hors Québec. Nous voulons atteindre cet objectif avec l'aide de nos partenaires, d'autres niveaux du gouvernement et d'autres intervenants variés. »

L'hon. Chris Alexander, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Témoignages, 12 mai 2014.

Chapitre 2 – L'impact sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire : constats et recommandations

Ce deuxième chapitre traite de l'impact des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En se fondant sur les témoignages entendus, il se divise en quatre thèmes. Premièrement, l'immigration économique et le rôle prépondérant donné aux employeurs. Deuxièmement, le passage pour les communautés d'un rôle réactif à un rôle proactif. Troisièmement, l'apprentissage des langues officielles. Quatrièmement, les cibles identifiées par le gouvernement fédéral. À la fin de chaque thème, le Comité sénatorial présente ses recommandations à l'intention du gouvernement fédéral.

2.1 L'immigration économique et le rôle prépondérant donné aux employeurs

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a multiplié ses efforts en faveur de l'immigration économique. Dans ce nouveau système, un rôle prépondérant a été donné aux employeurs. Répondre aux attentes des immigrants en matière d'emploi et adresser les besoins du marché du travail furent deux thèmes récurrents des audiences publiques. La sensibilisation à l'égard des employeurs et la nécessité d'une approche coordonnée entre tous les acteurs du système ont aussi marqué les discussions.

2.1.1 L'emploi : au cœur d'une intégration réussie

L'emploi est au cœur des préoccupations des nouveaux arrivants. Pour la majorité, un parcours réussi passe par la prospérité économique. Dans toute tentative de régionalisation de l'immigration, la question de l'emploi est omniprésente. Sans emploi, les chances d'intégration sont fortement amoindries. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire en sont conscientes. C'est pourquoi elles déploient tant d'effort pour faciliter l'intégration économique des nouveaux arrivants.

2.1.1.1 La perception des réalités économiques à l'étranger

Plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité sénatorial au cours de la dernière année ont rappelé l'importance d'agir auprès des immigrants avant leur arrivée au pays. Une étude publiée en 2011 a montré que ces derniers ont « besoin de renseignements précis et pertinents

sur ce qui les attend au Canada »²¹. Cela suppose, dès l'étape de la sélection, qu'ils connaissent les réalités du marché du travail dans lequel ils souhaitent s'établir. Il est donc important de bien informer les immigrants avant même leur arrivée au pays.

Il n'est pas rare de croiser des immigrants déçus de ne pas trouver d'emploi correspondant à leur expérience ou à leurs compétences. Pour plusieurs, ce n'est qu'une fois arrivés ici qu'ils comprennent la dynamique du marché du travail canadien. Des immigrants venus témoigner devant le Comité sénatorial ont relaté divers défis liés à leur parcours depuis leur arrivée. Cela va de la nécessité d'apprendre les deux langues officielles, en passant par les difficultés liées à la reconnaissance des titres de compétences étrangers ou à l'accessibilité à l'emploi. Souvent, les employeurs exigent de l'expérience canadienne qu'ils n'ont pas. Une chercheuse a également parlé d'un effort de sensibilisation à faire auprès des employés eux-mêmes, pour favoriser une plus grande ouverture à la diversité et maintenir l'harmonie en milieu de travail²².

2.1.1.2 La reconnaissance des titres de compétences étrangers

Dans le secteur de l'immigration, les défis entourant la reconnaissance des titres de compétences étrangers sont nombreux. Des témoins ont qualifié de démesurés les critères exigés par certaines associations professionnelles. C'est le cas d'un résident permanent de l'Ontario, qui a obtenu un doctorat en droit privé des universités françaises, mais qui n'a pas réussi à dénicher un emploi dans son domaine de spécialisation depuis son arrivée au Canada il y a quatre ans²³. Un réfugié en provenance de la Colombie a lui aussi dû faire le deuil d'une profession qu'il souhaitait pratiquer²⁴. Une résidente permanente de la Saskatchewan a bien résumé la contradiction actuelle entre une immigration économique plus forte et un manque de reconnaissance des compétences sur le terrain :

L'immigration choisie, c'est très bien pour le Canada, mais je ne peux pas comprendre qu'un médecin qui a fait ses études en France, qui a 15 ans d'expérience et qui vient ici, se fasse interdire de pratiquer, alors qu'on a besoin de médecins. Il a quand même fait ses études dans un pays qui est soi-disant développé et a de l'expérience. J'ai l'impression que la politique d'immigration et l'immigration choisie ne s'emboîtent pas correctement²⁵.

Un représentant francophone a qualifié les difficultés liées à l'insertion professionnelle des immigrants de dramatiques²⁶. Des progrès ont eu lieu, mais il reste du chemin à parcourir. La directrice générale de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a parlé d'un travail à la pièce :

Les associations professionnelles sont aussi difficiles à percer dans nos communautés qu'au Québec. C'est toujours un énorme défi. Et, très certainement, nos interventions portent davantage chez Emploi et Développement social Canada de sorte que les professions visées répondent aussi aux besoins dans nos communautés : le domaine scolaire entre autres, les soins de santé; ça c'est très important. D'autres programmes peuvent aussi y contribuer, comme des programmes d'Industrie Canada dans les agences régionales de développement économique, qui peuvent appuyer des groupes, par exemple, de femmes immigrantes qui se rassemblent et créent une coopérative en Nouvelle-Écosse. C'est un exemple. Au Manitoba, autre exemple, il y a un très grand besoin de garderies francophones professionnelles. Reconnaissant ce besoin, les organismes se sont associés à l'Université du Manitoba pour créer un programme de formation s'adressant aux professionnels qui travaillent dans les garderies. C'est donc davantage à la pièce que systématique, selon les besoins reconnus dans chaque province et territoire²⁷.

Parallèlement au défi que représente la reconnaissance des titres de compétence étrangers, il y a la question de la formation d'appoint offerte aux nouveaux arrivants. Les services d'employabilité proposés aux nouveaux arrivants apparaissent essentiels pour plusieurs. Une chercheuse a ainsi exprimé sa vision des choses :

Les immigrants sont tout à fait prêts à suivre des cours supplémentaires. Ils savent que les choses peuvent être un peu différentes ici. Ils sont prêts à le faire, mais ils doivent en avoir l'occasion²⁸.

Des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne travaillent en collaboration avec le Consortium national de formation en santé (CNFS) sur divers projets visant l'appui aux professionnels de la santé formés à l'étranger et l'intégration professionnelle des diplômés internationaux en milieu francophone minoritaire. Par exemple, le Collège Boréal offre la formation d'appoint pour les infirmiers et infirmières francophones formés à l'étranger. Selon un représentant du Collège Éducentre :

[...] le fait d'accueillir les immigrants dans une situation où on peut leur donner de la formation, non seulement technique et professionnelle, mais aussi de la formation et de l'information sur la façon de travailler au Canada, par exemple, lorsqu'ils intègrent le système économique, le marché du travail, leur donne plus de chance de réussir²⁹.

Les audiences publiques ont montré l'importance de trouver des solutions pratiques et concrètes aux problèmes liés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Des témoins ont recommandé de collaborer avec d'autres pays francophones³⁰ ou encore avec le Québec³¹ dans le but d'harmoniser les pratiques. D'autres ont suggéré de mener une étude comparative des standards de formation des systèmes français et anglo-saxons³². Un fonctionnaire de CIC a reconnu que le gouvernement fédéral a un rôle de facilitateur à jouer auprès des provinces, des territoires et des associations professionnelles³³. Il a ajouté que des partenariats existent pour aider les immigrants dans leur parcours, entre autres pour connaître les formations requises et où les obtenir³⁴. En mars 2014, les ministres de l'Immigration fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé un plan en matière d'établissement qui prévoit des mesures pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers³⁵.

2.1.1.3 Destination Canada

Destination Canada est un forum d'emploi qui favorise l'immigration de travailleurs étrangers francophones au Canada. Un événement annuel est organisé par l'Ambassade du Canada en France, avec le soutien de CIC et d'autres partenaires, dans le but de faciliter le recrutement de ces immigrants. La prochaine édition se tiendra en novembre 2014. En ce moment, la France, la Belgique et la Tunisie font partie des pays ciblés par Destination Canada. Une évaluation publiée par CIC en juillet 2012 a indiqué un intérêt pour élargir sa portée à d'autres pays francophones³⁶. Les évaluateurs ont fait le constat suivant :

[...] de tous les nouveaux arrivants d'expression française s'étant installés dans les CFMS entre 2003 et 2011, environ 40 % d'entre eux provenaient de la région de l'Afrique subsaharienne, laquelle n'est pas ciblée par les activités de Destination Canada³⁷.

Des postes permanents ont été créés à Dakar grâce aux fonds de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, ce qui permettra de coordonner les efforts de CIC dans une vingtaine de pays de l'Afrique³⁸. CIC envisage également d'étendre ses activités de recrutement à d'autres pays francophones avec l'aide de conférences Web ou des médias

sociaux³⁹. Le gouvernement a d'ailleurs fait part de l'engagement suivant au sujet de Destination Canada :

On augmentera les dépenses pour les activités à l'étranger afin d'élargir le mandat de Destination Canada et d'inclure plus de salons de l'emploi et d'activités de promotion et de recrutement visant les employeurs. Ceci permettra de rejoindre un bassin plus important d'éventuels immigrants de langue française. Les activités de promotion et de recrutement à l'étranger seront axées sur les besoins des employeurs qui exercent leurs activités dans les communautés francophones en situation minoritaire⁴⁰.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a reconnu les avantages de Destination Canada dans le contexte des réformes actuelles :

Grâce à ces salons de l'emploi, nous aidons des travailleurs qualifiés francophones ou bilingues à établir un contact avec des employeurs partout au Canada. Cela nous permettra non seulement de nous assurer que notre système d'immigration stimule la croissance économique au Canada, mais appuiera et renforcera également les communautés francophones en situation minoritaire dans l'ensemble du pays⁴¹.

La majorité des témoins ont commenté positivement les effets de cette initiative sur le recrutement d'immigrants francophones qualifiés. En dix ans, la participation est passée de 300 à 3 700 candidats et toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut, y ont collaboré⁴². Un immigrant de la Saskatchewan a vanté les mérites de la participation du gouvernement fédéral dans cette initiative et a parlé de l'effet boule de neige sur d'autres intervenants : les provinces, les employeurs et les communautés⁴³. Les collègues francophones y voient une façon de recruter un plus grand nombre d'étudiants internationaux⁴⁴. L'évaluation réalisée en juillet 2012 pour le compte de CIC a néanmoins recommandé la mise sur pied de mesures favorisant l'établissement permanent des nouveaux arrivants francophones au Canada, en liant mieux les activités de recrutement au processus de sélection⁴⁵. Les voyages exploratoires constitueraient l'une des mesures à envisager⁴⁶.

Les candidats et les employeurs assument des frais minimes pour participer aux activités de Destination Canada⁴⁷. Des protocoles d'entente existaient auparavant avec les provinces, les territoires et les organismes communautaires pour appuyer financièrement leur participation. En avril 2012, dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel, CIC a annoncé qu'il cessait ce soutien. Des représentants d'organismes francophones ont dénoncé ces compressions qui ont empêché la participation de délégués de Terre-Neuve⁴⁸ et du Manitoba⁴⁹ faute de financement. Un représentant de l'Alberta a vu une contradiction entre ces compressions et les engagements pris à l'égard de Destination Canada dans la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*⁵⁰. Le commissaire aux langues officielles a indiqué dans son rapport annuel faire enquête sur des plaintes reçues dans ce dossier-là⁵¹.

2.1.1.4 Le Programme de candidat des provinces

Le Programme des candidats des provinces est un programme qui est de plus en plus populaire et qui a fait ses preuves dans plusieurs provinces et territoires. Ce programme a un potentiel inespéré pour stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire. À preuve, l'expérience d'une immigrante venue témoigner devant le Comité sénatorial qui a été recrutée comme candidate du Manitoba et qui a bénéficié des services d'orientation de la communauté francophone, a fait du bénévolat auprès de cette

communauté et qui travaille présentement dans un domaine équivalent à celui pour lequel elle a reçu sa formation à l'étranger⁵².

Ce programme est censé contenir des dispositions pour favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui ont eu pour le moment des effets limités selon une évaluation réalisée en 2011⁵³. La présidente de la FCFA a fait remarquer que dans bon nombre de provinces où ce programme existe, la promotion des communautés francophones et acadiennes n'est pas assurée⁵⁴. La raison est simple : ce ne sont pas tous les gouvernements provinciaux et territoriaux qui en ont fait une priorité. Selon les données de 2011, seulement trois provinces et territoires avaient mis ce point à l'avant-plan⁵⁵.

D'ici la fin de l'année, une portion du Programme des candidats des provinces sera gérée par le nouveau système « Entrée Express ». On peut donc s'attendre à une accélération du traitement des demandes pour ce qui est d'attirer des immigrants qualifiés en région. Des témoins ont toutefois tenu à rappeler que les quotas d'immigrants francophones identifiés par l'entremise de ce programme sont insuffisants pour répondre aux besoins⁵⁶.

2.1.1.5 L'Avantage significatif pour les francophones

Un autre programme touchant plus directement les communautés francophones et acadiennes, appelé Avantage significatif pour les francophones, a été mis sur pied dans le but d'attirer un plus grand nombre de travailleurs francophones à l'extérieur du Québec. Il permettait d'obtenir un permis de travail temporaire dans une profession spécialisée, de bénéficier d'une exemption pour l'Avis relatif au marché du travail, et ainsi d'accélérer le processus d'immigration. L'Avantage significatif pour les francophones faisait en sorte qu'une demande était traitée en priorité dans le cadre de certains programmes de la catégorie économique, ailleurs qu'au Québec.

Le programme Avantage significatif pour les francophones a fait l'objet de nombreux éloges devant le Comité sénatorial. C'est en ces mots que la présidente de la FCFA a commenté cette mesure :

C'est très certainement positif et ça accélère le processus pour des employeurs qui veulent embaucher des immigrants francophones dans les provinces et territoires à l'extérieur du Québec⁵⁷.

Selon un responsable du recrutement à l'étranger de CIC, le permis de travail obtenu grâce à ce programme, valide pour deux ans et renouvelable, permet une transition à la résidence permanente⁵⁸. Une représentante du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) a dit se servir de ce programme pour inciter les employeurs à recruter dans les pays francophones, mais a reconnu le besoin de les accompagner et de les aider dans ce processus et d'obtenir les ressources nécessaires pour le faire⁵⁹. De l'avis d'une représentante francophone de l'Alberta, cette exemption mériterait d'être élargie à d'autres catégories professionnelles⁶⁰.

Alors que ses audiences publiques étaient déjà terminées, le Comité sénatorial a appris que ce programme a pris fin le 30 septembre dernier.

2.1.2 Le système « Entrée Express »

À la fin de cette année, les immigrants pourront faire leur entrée au Canada par l'entremise du système « Entrée Express », calqué sur les modèles déjà établis en Nouvelle-Zélande et en

Australie. Par l'entremise de ce système, les immigrants indiqueront dans un premier temps leur intérêt à venir au Canada. Les candidats dont les caractéristiques correspondent aux besoins des employeurs seront invités dans un deuxième temps à présenter une demande de résidence permanente. Les demandes se feront en ligne et comprendront des renseignements liés aux compétences linguistiques des immigrants qui souhaitent s'établir au Canada. Selon les analyses préliminaires, il semble que ce nouveau système contribuera à réduire le délai de traitement des demandes de travailleurs qualifiés et permettra de mieux répondre aux besoins du marché du travail dans les différentes régions du pays.

Le système « Entrée Express » compte parmi les changements au système d'immigration qui attire le plus l'attention des chercheurs et des acteurs du milieu communautaire. Avec l'entrée en vigueur de ce système, les employeurs seront appelés à jouer un rôle déterminant dans le recrutement des nouveaux arrivants. Plusieurs craignent qu'un accent trop important soit mis sur la sélection de candidats anglophones. Les témoignages sont clairs : un travail de sensibilisation à l'égard des employeurs est de mise pour promouvoir les candidatures francophones ou bilingues. Une étude publiée en 2013 a indiqué ceci :

Il sera nécessaire d'approcher les employeurs anglophones pour sélectionner des immigrants d'expression française. Le marché francophone à lui seul ne pourra pas absorber tous les immigrants d'expression française⁶¹.

Une représentante francophone de Terre-Neuve a ajouté que les employeurs anglophones sont réticents à participer au recrutement d'immigrants francophones et ont besoin de l'appui des partenaires provinciaux et communautaires⁶².

La FCFA a précisé qu'il y a un travail de persuasion à faire à deux niveaux. D'abord, il faut rassurer les employeurs sur le fait que les immigrants qui s'installent en milieu minoritaire sont généralement bilingues et que, sinon, de la formation linguistique est offerte; ensuite, il faut leur faire comprendre que des réseaux en immigration francophone existent et qu'ils offrent un accompagnement aux familles⁶³. Un chercheur a affirmé que de plus amples recherches seraient utiles pour mesurer l'impact de la mise en œuvre d'une telle mesure sur les communautés et pour permettre à ces dernières d'en tirer profit⁶⁴. Un autre chercheur a d'ores et déjà prédit qu'il y aurait des changements dans les pays sources d'immigration⁶⁵. Il a qualifié le système « Entrée Express » d'outil puissant pour les communautés francophones et acadiennes, en leur permettant de jouer un rôle en amont⁶⁶. Il a aussi souligné le travail d'entreprises qui font preuve d'une responsabilité sociale envers elles en ciblant des pays où il y a des travailleurs francophones ou bilingues⁶⁷.

La FCFA a reconnu le potentiel de cette mesure, mais a tenu à faire deux commentaires : en rappelant, premièrement, l'importance d'y incorporer une lentille pour assurer la reconnaissance des besoins des communautés et en indiquant, deuxièmement, vouloir faire partie de l'élaboration de l'outil⁶⁸. D'autres témoins se sont aussi prononcés en faveur de l'ajout d'une telle lentille francophone⁶⁹. Dans un mémoire soumis au Comité sénatorial, des préoccupations d'ordre technique à l'égard du nouveau système ont été exprimées :

[...] la FCFA et d'autres intervenants des CFSM ont soulevé des inquiétudes quant à la capacité de candidats francophones de se retrouver dans le bassin de candidatures. Cette préoccupation est fondée, notamment, sur les difficultés liées à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. [...] Ainsi, il est probable que l'exigence de fournir une preuve de l'évaluation du diplôme dès la première étape de ce processus empêche bon nombre d'immigrants potentiels de langue française de soumettre un formulaire de DI et de s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés⁷⁰.

Un représentant francophone de l'Alberta s'est montré plutôt pessimiste :

Selon nos observations, le rôle majeur proposé aux employeurs dans la sélection des immigrants, doublé de la grande responsabilité offerte aux provinces et aux territoires dans ce dossier, tous non soumis aux obligations linguistiques, risquent de diluer les engagements du gouvernement fédéral envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire⁷¹.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a tenu à se montrer rassurant :

Nous espérons aussi que nos communautés francophones en situation minoritaire pourront tirer parti de la souplesse de ce système⁷².

En mars 2014, les ministres de l'Immigration fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de collaborer à sa conception⁷³. Un responsable du recrutement à l'étranger de CIC a tenu à spécifier que Destination Canada aidera à la réussite d'« Entrée Express » en attirant des immigrants économiques qui correspondront aux besoins du marché du travail canadien⁷⁴. Il a parlé d'une responsabilité partagée entre le gouvernement, les employeurs et les communautés francophones⁷⁵. Un autre fonctionnaire de CIC a indiqué que l'entrée en scène de ce système facilitera la reconnaissance des exigences minimales liées à une profession⁷⁶. Une chercheuse a toutefois dit craindre que les employeurs n'occupent trop de place dans ce nouveau système et a recommandé que CIC surveille de près sa mise en œuvre⁷⁷.

2.1.3 Vers une approche coordonnée

Le partage de bonnes pratiques et la concertation entre les acteurs ont généralement été perçus par les témoins comme essentiels pour assurer la réussite du processus de recrutement, d'accueil, d'intégration et de rétention des immigrants. Le besoin de coordination à l'échelle nationale du dossier de l'immigration francophone a d'ailleurs été souligné dans une évaluation publiée par CIC en juillet 2012⁷⁸. Pour certains, comme c'est le cas d'un représentant francophone de l'Ontario, cette approche doit s'inscrire dans un plan d'action plus global couvrant non seulement l'immigration, mais aussi les secteurs de la santé, de la formation linguistique et d'autres⁷⁹.

Le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* de 2006 a été élaboré de concert avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires. Plusieurs objectifs identifiés dans ce plan étaient partiellement ou en totalité imputables à des partenaires externes à CIC. L'adoption d'une approche concertée apparaît donc cruciale dans ce contexte. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration l'a d'ailleurs reconnu⁸⁰. Des témoins ont toutefois insisté pour qu'une telle stratégie tienne compte des besoins spécifiques des régions⁸¹.

En novembre 2013, le commissaire aux langues officielles du Canada a dévoilé son intention de se pencher sur la question de l'immigration dans les communautés francophones de concert avec ses homologues provinciaux du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario⁸². Suivant cela, la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a recommandé au printemps 2014 qu'une entente-cadre soit conclue entre le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick pour favoriser l'immigration francophone dans cette province⁸³. Les témoignages convergent donc vers un point : il semble y avoir un besoin pour en faire plus en matière de collaboration fédérale-provinciale pour appuyer l'immigration en milieu minoritaire.

2.1.4 LES RECOMMANDATIONS

L'immigration étant un domaine de compétence partagée, la grande majorité des témoins a insisté sur l'importance de la coordination. De plus en plus, les gouvernements se tournent vers l'immigration économique pour combler leurs besoins en main-d'œuvre et soutenir l'accroissement démographique. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour convaincre de l'importance de **stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'immigration**. Cet objectif comporte des avantages qui sont à la fois économiques et démographiques, en favorisant la venue d'une main-d'œuvre qualifiée, répondant aux besoins du marché du travail, maîtrisant une ou les deux langues officielles, et contribuant au renouvellement de la population de certaines régions données. Une **stratégie nationale concertée**, qui compte sur la participation de tous les acteurs et qui est suffisamment souple pour **tenir compte des particularités propres à chaque région**, est donc de mise. Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le gouvernement fédéral devra d'abord **préciser les rôles et responsabilités des différents partenaires**, c'est-à-dire les ministères fédéraux, les provinces et territoires, les municipalités, les associations professionnelles, les établissements scolaires et postsecondaires, les fournisseurs de services, les employeurs et les organismes communautaires. Il devra ensuite s'assurer d'agir en **consultation** avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 1
Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, établisse rapidement une stratégie nationale concertée pour stimuler la croissance de ces communautés par l'immigration. Cette stratégie doit préciser les rôles et responsabilités des différents partenaires et être suffisamment souple pour tenir compte des particularités propres à chaque région.

L'un des problèmes qui persistent depuis des années dans le secteur de l'immigration et pour lesquels des efforts considérables doivent encore être mis est celui de la **reconnaissance des titres de compétences étrangers**. Les communautés francophones et acadiennes ont exprimé des inquiétudes quant à la **capacité d'immigrants francophones de se retrouver dans le bassin de candidatures du système « Entrée Express »**. Il est important que le gouvernement fédéral agisse pour éviter que des travailleurs francophones qualifiés soient exclus du nouveau système. Compte tenu de l'entrée en vigueur imminente de celui-ci, il doit agir sans délai en collaboration avec ses partenaires et en consultation avec les communautés.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 2

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés francophones et acadiennes, s'assure que les immigrants francophones pourront s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés du système « Entrée Express » sans qu'il n'y ait d'entrave à la reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers.

À la lumière des témoignages entendus, il est important que le gouvernement fédéral prenne des **mesures positives envers l'immigration francophone**. Cela pourrait prendre la forme de mesures de recrutement ciblées envers les pays francophones. Dans la même foulée, le ministre a indiqué qu'il mènera un peu plus tard cet automne des consultations auprès des communautés francophones et acadiennes. Ces consultations auront entre autres pour but de discuter des moyens à prendre pour promouvoir l'immigration en milieu minoritaire. Il est impératif que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration profite de ce moment pour déterminer, en collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, des mesures positives favorisant l'immigration dans leur milieu.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 3

Que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration profite des consultations prévues cet automne avec les communautés francophones et acadiennes pour déterminer, en collaboration avec elles, des mesures positives favorisant l'immigration dans leur milieu. Que le ministre porte une attention particulière à la mesure positive suivante :

- a) des mesures de recrutement ciblées envers les pays francophones.

2.2 D'un rôle réactif à un rôle proactif

Dans le cadre des changements apportés récemment au système d'immigration, les communautés de langue officielle en situation minoritaire doivent mener une véritable entreprise de grande séduction pour convaincre les nouveaux arrivants de s'installer chez elles. Pour atteindre les résultats voulus, cela nécessite de la part des communautés un investissement direct dans le recrutement, une stratégie proactive et un accès à des ressources adéquates pour les réaliser.

2.2.1 Les communautés et le recrutement des immigrants

Les témoignages ont montré que les communautés francophones et acadiennes devront être proactives pour ne pas manquer l'occasion de recruter chez elles un plus grand nombre d'immigrants de langue française. Une étude publiée en 2013 a montré que, pris dans leur ensemble, les changements au système d'immigration représentent une transformation positive

pour ces communautés⁸⁴. On s'attend à ce que ces dernières s'adaptent aux changements et participent au recrutement. On s'attend aussi à ce que le gouvernement mette sur pied des stratégies pour promouvoir les réalités des communautés minoritaires à l'étranger et les consulte quant à leurs besoins.

2.2.1.1 La consultation

Lorsque l'on parle d'enjeux liés au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, la question de la consultation est primordiale. L'appui à l'immigration influence directement la vitalité des communautés. Selon le commissaire aux langues officielles, il est important de consulter ces dernières pour connaître les besoins en matière de recrutement, d'accueil et d'établissement des nouveaux arrivants⁸⁵. Certaines d'entre elles sont inquiètes à propos des changements récents et souhaitent qu'un accent plus fort soit mis sur la vitalité des communautés⁸⁶. Lors de sa comparution devant le Comité sénatorial, la présidente de la FCFA a parlé du nouveau système « Entrée Express » et a indiqué vouloir faire partie de l'élaboration de l'outil⁸⁷. C'est également le souhait qu'elle a exprimé pour toutes les nouvelles initiatives en matière d'immigration, qui devront comporter des mesures positives ciblant l'immigration francophone⁸⁸. C'est pourquoi elle a demandé :

[...] que l'on consulte les communautés francophones en situation minoritaire par rapport aux changements au système d'immigration, tant ceux qui sont déjà en place que ceux qui restent à venir dans l'optique d'assurer le maintien d'une approche par et pour les communautés⁸⁹.

Cette notion de « par et pour les francophones » est revenue dans la bouche de plusieurs témoins. Pour saisir les occasions qui se présentent à elles et pour que les mesures mises en place répondent à leurs besoins, il faut en effet que les communautés soient partie prenante du processus. Dans un mémoire soumis au Comité sénatorial, la FCFA a indiqué qu'aucune étude n'a été effectuée concernant l'impact des changements récents sur les communautés⁹⁰.

2.2.1.2 Les tournées de liaison

La présidente de la FCFA a indiqué que peu d'employeurs connaissent l'aide et l'accompagnement que les communautés peuvent offrir par l'entremise des réseaux en immigration francophone⁹¹. C'est pourquoi, en 2013 et en 2014, la FCFA et ses partenaires ont organisé des tournées de liaison pour informer les employeurs sur les avantages de recruter des travailleurs qualifiés bilingues à l'étranger. Différents sujets ont été abordés lors de ces tournées, en mettant l'accent sur certains programmes comme l'Avantage significatif pour les francophones. Les communautés francophones et acadiennes savent qu'elles doivent être présentes auprès des provinces et territoires, des employeurs et des municipalités pour favoriser l'immigration francophone et mobiliser ces différents acteurs autour de cet enjeu⁹².

Le RDÉE fait lui aussi du travail de sensibilisation à l'égard des employeurs pour les inciter à embaucher des immigrants. Il les soutient à toutes les étapes du recrutement, de l'affichage de l'offre d'emploi à la recherche active de candidats, met à leur disposition son réseau de partenaires à l'échelle internationale et facilite l'intégration professionnelle dans les communautés francophones et acadiennes. Il a développé un guide à l'intention des employeurs pour favoriser le recrutement de candidats internationaux francophones. Il a également participé aux activités de Destination Canada pour assurer la relève dans les petites et moyennes entreprises de la francophonie canadienne⁹³. L'entrée en vigueur prochaine du système « Entrée Express » a poussé une représentante du RDÉE à faire valoir l'intérêt d'un

accompagnement auprès des employeurs pour les inciter à embaucher dans d'autres bassins d'immigration francophone, comme l'Afrique⁹⁴.

D'autres initiatives ont également été développées localement. À Saskatoon, on rassemble annuellement différents partenaires lors de la Journée d'accueil du nouvel arrivant :

Chaque année, le maire de la Ville de Saskatoon y participe personnellement et le ministre responsable de l'immigration provincial y participe aussi. Il y a des ateliers, lors de cette journée d'accueil du nouvel arrivant, où on fait venir des employeurs. On travaille avec le Conseil de la coopération de la Saskatchewan qui est un organisme francophone. L'idée, c'est que les employeurs viennent faire du réseautage, parce qu'on est conscient que ce n'est pas là que le nouvel arrivant va trouver du travail. Il faut sensibiliser l'employeur au fait qu'il ne faut pas avoir peur d'embaucher quelqu'un parce qu'il est francophone, parce qu'il n'a pas encore d'expérience canadienne⁹⁵.

Ces initiatives tendent à démontrer que le réseautage, la collaboration et la sensibilisation sont au cœur d'une intégration réussie.

2.2.2 Les ressources disponibles

Devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a affirmé que les communautés minoritaires manquent souvent de ressources pour bien faire leur travail⁹⁶. La représentante d'un organisme francophone de l'Ontario a dénoncé la lourdeur administrative des programmes gérés par CIC et l'existence de critères d'admissibilité qui ne sont pas adaptés aux besoins des immigrantes francophones de sa région⁹⁷. Un représentant francophone de l'Alberta a soulevé une autre problématique concernant l'accueil d'immigrants bilingues, mais dont le français n'est pas la première langue parlée :

[...] l'immigrant qui parle les deux langues officielles, le français et l'anglais, lorsqu'il arrive au Canada, est considéré comme un anglophone et il est traité comme tel. Alors, notre communauté accède difficilement à ces gens parce qu'on les oriente vers les services en anglais plutôt que vers ceux de nos collectivités. Pour moi, c'est un facteur qui pose problème. [...] Je pense qu'on devrait traiter avec respect le citoyen qui arrive avec la connaissance des deux langues. On devrait lui donner au minimum le choix de pouvoir se greffer aux services en français⁹⁸.

Pour encadrer les immigrants de façon adéquate, les communautés francophones et acadiennes comptent à la fois sur leurs réseaux en immigration francophone et s'investissent de plus en plus directement dans le recrutement des immigrants. Les communautés anglophones du Québec, quant à elles, disposent que de très peu de ressources pour agir. Elles sont dans une dynamique où elles doivent sans arrêt convaincre les gouvernements du bien-fondé de leurs actions.

2.2.2.1 Les réseaux en immigration francophone

Il existe à l'heure actuelle 13 réseaux en immigration francophone (RIF) présents partout au pays, à l'exception du Nunavut. En novembre 2013, la FCFA et les RIF ont organisé la première Semaine nationale de l'immigration francophone, à laquelle le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a d'ailleurs participé⁹⁹. Les RIF offrent de l'appui aux immigrants et à leurs familles et proposent du soutien aux communautés qui les accueillent. Ils sont vus comme une grande réussite par les acteurs du milieu communautaire. Le gouvernement fédéral admet lui aussi la valeur de ces réseaux¹⁰⁰ et s'est d'ailleurs engagé à en poursuivre l'appui dans sa [Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018](#).

Une évaluation publiée par CIC a indiqué que la stabilité financière des RIF est incertaine et que leurs activités sont de temps à autre mal alignées avec les objectifs nationaux¹⁰¹. Selon un mémoire soumis par la FCFA au Comité sénatorial :

Dans le cadre des changements récents au système d'immigration, les RIF seront plus importants que jamais pour assurer l'efficacité et la cohérence des initiatives des communautés en appui aux immigrants d'expression française¹⁰².

Les ressources mises à leur disposition permettent d'augmenter la capacité d'offrir des services dans la langue de la minorité. L'offre de services de qualité égale en français et en anglais est cependant compromise lorsque les ressources accordées aux RIF ne sont pas suffisantes. Certains sont d'avis qu'il faut encourager la collaboration avec les organismes anglophones¹⁰³. D'autres recommandent de mieux canaliser les services offerts pour les rendre plus efficaces¹⁰⁴. D'autres encore prétendent qu'il faut recourir exclusivement à des organismes sensibilisés aux réalités des communautés francophones, et même prévoir une formule de financement distincte, de façon à favoriser une meilleure intégration à la communauté locale¹⁰⁵.

Pour permettre de maintenir les résultats atteints jusqu'à maintenant, il est important de miser sur le partage de bonnes pratiques et de faciliter la coordination entre les réseaux déjà établis. Autrement dit, il y a lieu d'assurer un meilleur arrimage entre les priorités ministérielles, les moyens pour les mettre en œuvre et les besoins sur le terrain. C'est dans ce contexte qu'a été créée la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone, qui coordonne le dossier de l'immigration à l'échelle nationale. Aux dires de la FCFA :

Cette table est chargée, entre autres, d'identifier les enjeux et les priorités en matière d'immigration francophone, d'assurer l'arrimage des actions dans l'ensemble du pays, ainsi que de faire le lien entre les communautés et les gouvernements au niveau national¹⁰⁶.

Le président de cette table nationale de concertation a parlé du rôle essentiel des RIF et a plaidé en faveur de leur renforcement :

Afin que les RIF soient en mesure de continuer à réaliser leur mandat et de relever les défis du nouveau système d'immigration, il est essentiel que les communautés et les gouvernements travaillent ensemble pour renforcer les RIF en misant sur les outils et les mécanismes pour les appuyer, ainsi que sur les capacités en matière d'accueil et d'établissement¹⁰⁷.

La structure de collaboration réunissant le gouvernement fédéral et les communautés francophones a quant à elle été récemment simplifiée et allégée. D'une soixantaine de représentants, le Comité Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (ci-après, le « Comité CIC – CFMS ») compte maintenant 15 membres. Cette formule a pour avantage d'alléger la structure. Le Comité CIC – CFMS s'est réuni pour la première fois le 2 décembre 2013. Du côté gouvernemental, un secrétariat des langues officielles a été créé. Dans son mémoire, la FCFA a tenu à faire quelques mises en garde :

Comme ministère responsable du dossier de l'immigration francophone, CIC devra jouer son rôle pour assurer une étroite coordination interministérielle et intergouvernementale, et l'engagement soutenu de tous les ministères fédéraux concernés ainsi que de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. Patrimoine canadien, de par son rôle de coordination globale en matière de langues officielles,

devra quant à lui continuer à appuyer CIC dans ses démarches intergouvernementales et interministérielles ¹⁰⁸.

En somme, la nouvelle gouvernance visera à promouvoir le travail déjà accompli et trouver des façons novatrices d'attirer les immigrants vers les milieux minoritaires. Selon certains témoins, ces plateformes sont toutes désignées pour renforcer les capacités en matière de recherche et favoriser une meilleure circulation des données, plus transparente et permettant une reddition de compte envers les communautés ¹⁰⁹.

2.2.2.2 S'investir dans le recrutement

Pour atteindre de bons résultats, il est souhaitable que les communautés s'investissent directement dans le recrutement et l'accueil des immigrants. Cela rejoint les constats d'une étude publiée en 2013 plaidant pour une stratégie proactive de mise en œuvre à l'étranger et au Canada par les communautés ¹¹⁰.

La province du Manitoba a été citée en exemple par de nombreux témoins. La volonté, à la fois au plan politique et communautaire, a été citée comme un facteur expliquant ce succès ¹¹¹. La province démontre un excellent taux de rétention de ses immigrants, notamment dans le cadre de son Programme des candidats. Elle collabore étroitement avec les organismes francophones, notamment la Société franco-manitobaine, pour faire du recrutement ciblé et favoriser la rétention des immigrants francophones. Cet organisme a mis sur pied une initiative appelée L'Accueil francophone qui facilite l'établissement des nouveaux arrivants francophones. Il les accompagne de l'arrivée à l'aéroport jusqu'au marché de l'emploi, en passant par la recherche d'un logement, l'inscription des enfants dans une école française et l'offre d'une formation linguistique.

En avril 2012, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de reprendre le contrôle des programmes d'établissement au Manitoba, sans en avertir la province au préalable. Devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a parlé des effets engendrés sur les programmes d'immigration au Manitoba :

Au Manitoba en particulier, le premier ministre Selinger s'est plaint de cette décision parce que, depuis plusieurs années, le Manitoba travaille main dans la main avec Citoyenneté et Immigration Canada et la Société franco-manitobaine pour accroître l'immigration francophone. Mais depuis cette décision, il y a eu, pour la première fois depuis plusieurs années, un décroissement de l'immigration au Manitoba ¹¹².

Dans les faits, un nouveau quota a été fixé à 5 000 immigrants, alors que le Manitoba tablait sur 15 000 à 20 000 nouveaux arrivants d'ici 2020 ¹¹³. La capacité de la communauté franco-manitobaine d'attirer des candidats francophones s'en trouvera donc sans aucun doute amoindrie. De plus, en vertu des nouvelles règles mises en place par CIC pour l'accréditation des fournisseurs de services, L'Accueil francophone n'est plus en mesure d'offrir des services aux étudiants internationaux ¹¹⁴. Ces exemples illustrent l'importance de prendre des décisions de concert avec les autres joueurs du système, sinon les risques d'impacts sur les communautés sont plus élevés.

Pour s'investir, les communautés doivent non seulement disposer des ressources humaines et financières nécessaires, mais également de données à jour leur permettant de mieux cibler leurs actions. Un représentant de Statistique Canada a indiqué ceci lors de son passage devant le Comité sénatorial en mai 2013 :

[...] les intervenants du milieu communautaire nous ont récemment manifesté un très grand intérêt pour qu'une enquête puisse être réalisée par Statistique Canada sur les immigrants de langue française à l'extérieur du Québec, afin de mieux les outiller face aux défis qui les attendent au cours des prochaines décennies ¹¹⁵.

Une représentante du RDÉE a de son côté reconnu le besoin de cerner les secteurs de l'industrie ayant un fort potentiel en recrutement de main-d'œuvre ¹¹⁶.

Des témoins ont par ailleurs noté l'absence de programmes prédépart en français dans certains pays et ont recommandé la mise en place de tels programmes pilotés par le gouvernement fédéral pour mieux aider à la préparation des immigrants de langue française qui souhaitent s'installer au Canada ¹¹⁷. La FCFA a discuté dans son mémoire d'un projet pilote réalisé à l'été 2013 pour favoriser la promotion des services en français et l'existence des RIF avant l'arrivée au Canada, tout en insistant sur le fait qu'il n'existait pas de mesure permanente pour assurer cette mise en contact ¹¹⁸. Un représentant francophone de l'Ontario a insisté sur la présence d'agents francophones ou bilingues aux points d'entrée du Canada qui connaissent l'existence des communautés et sur la collaboration nécessaire entre les organismes communautaires francophones et CIC lors de l'arrivée des immigrants ¹¹⁹.

2.2.2.3 Le cas particulier des communautés anglophones

Les communautés anglophones du Québec ont des ressources limitées dans le secteur de l'immigration. L'appui de CIC reste minime et limité aux activités de recherche. Le gouvernement provincial ne finance quant à lui que les services en français. Quelques municipalités, dont la ville de Québec, ont appuyé les efforts d'organismes anglophones au cours des dernières années. Mais comme l'a fait remarquer le directeur général de VEQ, ces appuis restent précaires :

Si nous ne pouvons pas renouveler notre partenariat avec la ville de Québec, nous devons abandonner bon nombre des services offerts, ou alors les réduire à un point tel que nous nous retrouverons dans la même situation qu'il y a 10 ou 15 ans, lorsque nous étions pris dans une approche passive par opposition à une approche proactive grâce à laquelle nous pouvons offrir des services aux nouveaux arrivants avant même leur arrivée et, bien entendu, multiplier le nombre de services offerts aux immigrants et aux migrants ¹²⁰.

Les communautés anglophones reconnaissent donc, elles aussi, l'importance d'agir de façon proactive. Elles sont cependant loin de disposer du même financement qu'en milieu minoritaire francophone. Une action directe auprès des employeurs apparaît d'autant plus importante étant donné le peu de ressources disponibles. L'appui à la recherche demeure indispensable pour les aider à identifier leurs besoins. Les communautés anglophones souhaitent qu'une évaluation des pratiques actuelles de VEQ soit réalisée pour permettre d'identifier les bons coups et appuyer leurs interventions auprès des divers paliers gouvernementaux ¹²¹.

En décembre 2013, le conseil d'administration du QCGN a adopté une résolution concernant les priorités de recherche des communautés anglophones du Québec dans le secteur de l'immigration ¹²². Cette résolution a identifié six sujets de recherche à prioriser et trois principes à suivre pour les réaliser :

- Lier la recherche à des objectifs qui ont une portée réelle et concrète sur les communautés anglophones du Québec.

- Appuyer la recherche qui a pour effet de renforcer les communautés, en favorisant la collaboration, le réseautage, le partage de pratiques exemplaires et l'effet de levier financier.
- Porter l'attention de la recherche sur le progrès économique, le soutien à la famille et l'intégration des nouveaux arrivants de langue anglaise au Québec grâce aux institutions communautaires anglophones¹²³.

Les communautés anglophones désirent inciter le gouvernement du Québec, avec l'appui du gouvernement fédéral, à travailler de pair avec les organismes anglophones pour identifier les ressources disponibles en région et aider le Québec à atteindre ses objectifs en matière d'immigration. Pour l'instant, ni l'un ni l'autre des deux paliers de gouvernement ne démontre de signe d'ouverture à cet égard. Une approche intégrée est souhaitable aux dires des représentants anglophones¹²⁴.

2.2.3 La grande séduction : s'installer en milieu minoritaire

Malgré le fait que l'immigration en milieu minoritaire fait référence à de petits nombres, l'impact que cette dernière peut avoir sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire est très élevé. C'est pourquoi ces communautés multiplient les partenariats et raffinent leurs stratégies pour attirer chez elles des candidats qui pourront éventuellement contribuer à leur épanouissement. Comme l'a bien illustré un chercheur devant le Comité sénatorial :

Quand on présente l'argument de nature économique aux employeurs sur les effets multiplicateurs, l'impact de l'immigration en général, et de l'immigration francophone en particulier, on est capable de développer des arguments qui rejoignent les employeurs, parce que cette famille de trois ou quatre personnes qui arrive dans la communauté génère une activité économique. Elle achète une maison, les enfants vont à l'école, elle consomme des services publics et privés et génère une activité économique plus large¹²⁵.

Devant le Comité sénatorial, le commissaire aux langues officielles a attiré l'attention sur le double défi qui existe en milieu minoritaire francophone :

Je pense que, d'un côté, il y a un consensus parmi les communautés minoritaires selon lequel leur avenir dépend de leur capacité à devenir des communautés d'accueil des immigrants; mais un défi également est que ce ne sont pas tous les immigrants francophones qui veulent devenir membres d'une communauté minoritaire et assumer les revendications, les luttes, l'histoire de la communauté minoritaire de la province¹²⁶.

Ce double défi concernant la régionalisation de l'immigration hors des grands centres et l'intégration au milieu minoritaire a également été souligné par deux chercheurs dans une étude publiée en 2013¹²⁷. Pour l'un de ces chercheurs :

Il devient clair que l'immigration est une affaire de communauté. Tout ce que les gouvernements de plus haut niveau peuvent faire, c'est d'établir les cadres généraux et la mécanique de sélection, mais l'accueil, la rétention, le recrutement des immigrants, c'est sur le plan local que cela se fait¹²⁸.

C'est ce qui a amené certains témoins à parler d'opération de charme, de grande séduction, afin d'attirer les immigrants chez eux. Pour ce faire, une collaboration plus directe avec les municipalités et les employeurs en région est de mise. Pour que la séduction opère auprès des nouveaux arrivants et pour qu'ils restent, il faut d'abord qu'ils aient accès à un emploi¹²⁹. Il faut

aussi s'assurer que des services en français existent dans les communautés d'accueil¹³⁰. La FCFA a mentionné un effet inattendu de la nouvelle approche en matière d'immigration :

De plus en plus d'immigrants d'expression française s'installent dans des villes ou régions émergentes où les besoins en matière de main-d'œuvre sont importants mais où les services d'accueil ou autres institutions francophones sont peu nombreux ou inexistantes. C'est le cas à Humboldt, en Saskatchewan, ou encore à Brooks, en Alberta. [...] Il arrive de voir une demande pour une école de langue française dans une communauté donnée parce que l'immigration d'expression française a généré une population francophone d'âge scolaire¹³¹.

Aux yeux des immigrants, les communautés francophones ont un devoir de vérité envers eux : elles doivent faire comprendre les défis que représente la vie en milieu minoritaire¹³². Les représentants de certains organismes francophones le savent¹³³. Enfin, les témoignages ont montré qu'en plus de l'emploi, le recours à un réseau social aide à la rétention des immigrants en milieu minoritaire.

2.2.3.1 La perception des réalités linguistiques à l'étranger

Les témoignages, tout comme plusieurs recherches récentes, ont mis en évidence le fait que la langue constitue l'un des enjeux les plus importants pour les immigrants qui souhaitent trouver un emploi. La perception qu'ont les immigrants des réalités linguistiques du Canada avant leur départ influence leur degré d'intégration et leur chance de réussite à leur arrivée. Si les nouveaux arrivants ne connaissent pas les milieux minoritaires, ils ne souhaiteront pas s'y installer. Pour une majorité des immigrants que le Comité sénatorial a rencontrés, c'est par le phénomène de la mobilité secondaire, poussés par leur désir d'apprendre l'anglais ou de se trouver un emploi, qu'ils ont abouti en milieu minoritaire francophone.

Comme l'ont souligné deux chercheurs dans une étude publiée en 2013, le profil de la francophonie canadienne à l'étranger doit être rehaussé¹³⁴. Dans ce contexte, Destination Canada semble toute désignée pour faire connaître les réalités linguistiques du pays et augmenter le nombre d'immigrants potentiels d'expression française. En parlant de cette initiative, une immigrante arrivée au Canada en 2007 et sur le point d'obtenir sa citoyenneté canadienne a cependant fait remarquer qu'il y avait une idéalisation du Canada et que cela créait de fausses attentes pour certains candidats¹³⁵. Un immigrant de l'Ontario affirmé qu'il a dû revoir ses attentes à son arrivée au Canada¹³⁶. Un réfugié en provenance de la Colombie, bien intégré aujourd'hui à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, n'a pas été sensibilisé à la réalité linguistique canadienne avant son arrivée au pays¹³⁷. Un responsable du recrutement à l'étranger de CIC a attesté que cette information est bel et bien transmise aux participants de Destination Canada¹³⁸. Cela démontre un écart entre les attentes et la réalité.

Les représentants communautaires comptent sur l'engagement des autres joueurs du système d'immigration pour faire la promotion des communautés francophones et acadiennes comme terre d'accueil. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration reconnaît sa part de responsabilité pour mener ce combat de perception¹³⁹. Son ministère fait déjà du travail à cet égard¹⁴⁰. La directrice générale de la FCFA a souligné qu'un travail plus étroit de collaboration avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada était requis¹⁴¹. La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a elle aussi reconnu le besoin de promouvoir les langues officielles à l'étranger¹⁴². Pour un chercheur, la promotion est un facteur clé lorsqu'il est question d'attirer des immigrants en région¹⁴³. Même son de cloche du côté du président de la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone¹⁴⁴.

2.2.3.2 Les besoins particuliers de certaines catégories d'immigrants

Les études récentes montrent que les communautés francophones en situation minoritaire accueillent, en plus des immigrants économiques, un nombre élevé de réfugiés, de travailleurs temporaires et d'étudiants internationaux. Les immigrants des deux dernières catégories n'ont cependant pas accès aux services d'établissement ou à la formation linguistique. Cela crée des défis. Selon le témoignage d'une représentante de la FCFA, il semble y avoir de l'ouverture du côté de CIC pour explorer des avenues pour étendre ces services ¹⁴⁵. Mais en attendant, plusieurs de ces immigrants se tournent vers le milieu anglophone pour recevoir les services dont ils ont besoin. Comme en a témoigné une représentante de l'Acadie :

[...] lorsque l'accueil se fait en anglais, cela contribue malheureusement à accélérer l'assimilation dans des régions déjà très affectées par ce problème ¹⁴⁶.

Selon la rétroaction des témoins, il est important d'agir auprès des familles qui accompagnent les nouveaux arrivants. Les époux et les enfants sont partie prenante au processus d'immigration, mais leurs besoins sont souvent oubliés quand trop d'accent est mis sur les aspects économiques. Dans les écoles en milieu minoritaire, par exemple, beaucoup d'efforts sont mis en œuvre pour incorporer les enfants dans le système scolaire de la minorité. Pour une intégration réussie, il faut également être en mesure de rejoindre les parents ¹⁴⁷. Cette opération peut parfois s'avérer difficile quand les enfants font leur apprentissage dans une langue que leurs parents ne parlent pas. Il faut également penser aux enfants qui ne sont plus en âge d'aller à l'école ou qui n'arrivent pas à s'intégrer adéquatement dans le système scolaire, en leur permettant d'obtenir un permis de travail pour qu'ils puissent travailler au même titre que leurs parents ¹⁴⁸. La même logique s'applique aux conjoints qui détiennent un permis de travail ouvert et à qui l'on devrait permettre l'accès aux services d'employabilité ¹⁴⁹.

Les femmes immigrantes francophones ont des besoins particuliers, comme l'a souligné une représentante d'un organisme francophone de l'Ontario, car le système actuel a tendance à accroître leur victimisation et à augmenter les risques de violence chez elles ¹⁵⁰. De la même façon, l'accueil d'un travailleur qualifié n'exige pas le même genre de ressources que l'accueil d'un réfugié. Ce dernier a très souvent vécu des expériences traumatisantes avant son arrivée au Canada. Ses connaissances préalables de son pays d'accueil sont plus limitées. Les services dont il aura besoin à son arrivée seront probablement différents. C'est d'ailleurs l'expérience qu'un immigrant invité à témoigner devant le Comité sénatorial a racontée ¹⁵¹.

Le fait de ne pas avoir accès à des services en français rend ces populations encore plus vulnérables. Le commissaire aux langues officielles a indiqué que des appuis adaptés sont nécessaires, d'autant plus lorsqu'on les accueille en milieu minoritaire ¹⁵². C'était l'avis d'un immigrant de la Saskatchewan ¹⁵³. Une résidente permanente de cette même province a également suggéré d'accélérer le processus de réunification familiale pour les personnes protégées ¹⁵⁴. Un représentant francophone de l'Alberta a suggéré que les immigrants de la catégorie humanitaire installés en milieu francophone minoritaire puissent bénéficier de la résidence plutôt que d'être déportés ¹⁵⁵.

2.2.4 LES RECOMMANDATIONS

La vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire dépend de leur engagement envers leur propre développement. Plusieurs témoins ont fait référence au concept de « **par et pour** » **les francophones**. Les audiences publiques ont en effet montré que ces communautés devront passer d'un rôle réactif à un rôle proactif et disposer des ressources nécessaires pour prendre la place qui leur revient dans le système d'immigration en constante évolution. Le soutien continu et renforcé aux **réseaux en immigration francophone**, l'appui aux **services prédépart en français**, la **promotion des communautés à l'étranger** et la prise en compte des besoins particuliers des **réfugiés**, des **travailleurs temporaires** et des **étudiants internationaux** sont primordiaux.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 4
<p>Que Citoyenneté et Immigration Canada, en consultation avec les communautés francophones et acadiennes, assure le maintien d'une approche par et pour les communautés dans le cadre des changements en place et à venir. Que dans le cadre des consultations prévues cet automne avec les communautés francophones et acadiennes, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration porte une attention particulière aux mesures positives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le soutien continu et renforcé aux réseaux en immigration francophone.b) l'appui aux services prédépart en français.c) la promotion des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'étranger.d) la prise en compte des besoins particuliers des réfugiés, des travailleurs temporaires et des étudiants internationaux qui s'installent en milieu minoritaire francophone.

Pour que les communautés puissent **tirer profit des changements récemment apportés**, elles doivent être en mesure d'identifier les pratiques exemplaires et d'évaluer l'impact des mesures déjà mises en place. En d'autres mots, il faut leur donner les moyens d'atteindre les résultats voulus en se fondant sur des **données convaincantes**. En plus du travail effectué par le Comité CIC-CFSM et la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone, Statistique Canada pourrait certainement contribuer à mettre à jour ces connaissances en réalisant une enquête sur la question.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 5

Que Citoyenneté et Immigration Canada finance la réalisation d'une enquête par Statistique Canada sur les immigrants de langue française à l'extérieur du Québec et sur les immigrants de langue anglaise au Québec, afin de mieux outiller les communautés de langue officielle en situation minoritaire face aux défis qui les attendent au cours des prochaines années en matière d'immigration.

Est-il nécessaire de rappeler que CIC a une responsabilité envers les **communautés anglophones du Québec** en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et de l'article 3 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a reconnu ses responsabilités à cet égard, mais n'a pas pris d'engagement autre que le financement de projets de recherche. Les organismes représentant les communautés anglophones se sont réjouis de cet engagement, mais ont apporté des précisions sur le type de projets souhaités. Il est important **que la recherche financée par le gouvernement fédéral s'aligne avec leurs besoins**.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 6

Que Citoyenneté et Immigration Canada prenne en considération les priorités identifiées par les communautés anglophones du Québec pour la réalisation de projets de recherche en immigration qui auront une portée réelle et concrète sur ces communautés et renforceront leurs capacités à l'égard de l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants de langue anglaise.

2.3 L'apprentissage des langues officielles

L'apprentissage des langues officielles et l'évaluation des compétences linguistiques ont suscité beaucoup d'intérêt dans le cadre de la modernisation du système d'immigration. Plusieurs études récentes ont en effet montré que la maîtrise des langues officielles est un facteur déterminant de réussite dans l'intégration des immigrants. Leur participation active à la vie sociale canadienne s'en retrouve nettement améliorée. L'évaluation des compétences linguistiques, l'accès à la formation linguistique et le rôle des établissements postsecondaires sont trois des thèmes principaux qui ont attiré l'attention du Comité sénatorial.

2.3.1 Les compétences linguistiques

Le gouvernement fédéral a pris des mesures réglementaires pour renforcer les critères de sélection en matière linguistique. L'objectif est d'inciter les nouveaux arrivants à acquérir plus rapidement les compétences linguistiques dont ils ont besoin. Les audiences publiques ont montré l'importance pour les nouveaux arrivants qui s'installent en milieu minoritaire de bien maîtriser la langue de la majorité.

2.3.1.1 Le nécessaire apprentissage de l'anglais en milieu minoritaire francophone

Selon une représentante d'un organisme francophone de l'Ontario, la langue est l'un des principaux obstacles à surmonter lorsque vient le temps d'accéder aux services¹⁵⁶. Cela rejoint les constats d'une étude publiée en 2012 portant sur les compétences linguistiques des immigrants et l'intégration sociale en sol canadien¹⁵⁷. Un représentant de Statistique Canada a indiqué que les immigrants francophones qui ne connaissent pas l'anglais ont un taux de chômage de trois points de pourcentage supérieur, en dépit de leur scolarisation élevée¹⁵⁸.

Le Comité sénatorial a invité des immigrants ayant choisi de s'installer en milieu minoritaire francophone, mais dont la langue maternelle n'est pas nécessairement le français, à témoigner de leur expérience. Malgré un parcours d'immigrant varié, ces témoins ont tous, sans exception, souligné l'importance d'apprendre l'anglais. Les audiences publiques ont montré que l'intégration économique passe donc par l'anglais, alors que l'intégration sociale et culturelle passe par le français.

Chez les communautés francophones et acadiennes, on mise de plus en plus sur la maîtrise des deux langues officielles. Devant le Comité sénatorial, la présidente de la FCFA a tenu les propos suivants :

On sait que les nouveaux arrivants francophones auront besoin de formation en langue anglaise dans nos provinces puisqu'ils devront aller à la banque et aller à l'épicerie en anglais, et cetera. Mais on sait aussi qu'il faut s'assurer d'offrir systématiquement la formation en français, que ce soit aux anglophones ou aux gens qui ne parlent pas déjà français, parce que sinon, ce ne sont pas des sommes d'argent qui vont profiter à l'ensemble de nos communautés¹⁵⁹.

Le représentant d'un collègue francophone était du même avis en proposant d'élargir l'accès aux cours dans les deux langues officielles pour les immigrants par l'entremise d'un programme combiné CLIC/LINC¹⁶⁰. Une chercheuse a parlé des avantages d'un apprentissage misant sur les deux langues officielles comme vecteur de l'apprentissage de la culture de la communauté d'accueil¹⁶¹. De telles pratiques favoriseraient l'intégration économique des nouveaux arrivants en anglais tout en élargissant leur réseau social en français¹⁶². Il s'agit en quelque sorte de créer des passerelles entre les milieux majoritaire et minoritaire. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est montré ouvert à l'idée¹⁶³. Mais le représentant d'un collègue francophone s'est dit sceptique quant à sa réalisation compte tenu de l'insuffisance des fonds disponibles pour la mise en place d'un programme combiné¹⁶⁴.

2.3.1.2 Le nécessaire apprentissage du français en milieu minoritaire anglophone

En milieu minoritaire anglophone, la question de l'intégration des immigrants à la communauté francophone majoritaire est très importante. Les communautés anglophones le savent et souhaitent faire comprendre aux employeurs qu'ils peuvent tirer profit du bilinguisme des nouveaux arrivants. Elles veulent que le gouvernement provincial considère qu'elles font « partie de la solution, et non du problème »¹⁶⁵. C'est pourquoi elles misent sur l'apprentissage du français comme principal facteur d'intégration, tout en s'assurant d'offrir aux nouveaux arrivants des services en anglais dans certains secteurs névralgiques, comme la recherche d'emploi. Un représentant du QCGN a cependant déploré certains aspects de la formation linguistique présentement offerte au Québec :

Ce que je peux dire, c'est que le niveau de formation en français offert aux immigrants par le gouvernement du Québec n'est pas suffisant pour qu'ils puissent trouver du travail dans leur domaine de compétence¹⁶⁶.

Une chercheuse a abondé dans le même sens et souligné que la plupart des entreprises québécoises accordent la priorité aux employés francophones, ce qui rend difficile l'attraction d'immigrants d'expression anglaise par l'emploi¹⁶⁷.

2.3.2 L'accès à la formation linguistique

Dans une étude parue en 2012, deux chercheuses se sont intéressées à l'apprentissage des langues officielles comme facteur d'intégration économique et sociale des immigrants¹⁶⁸. Elles ont examiné les approches utilisées pour permettre l'apprentissage des langues officielles chez les immigrants dans le contexte canadien. Elles ont noté des disparités dans l'offre de programmes à travers le pays. Elles ont souligné les difficultés vécues par certains immigrants dans l'apprentissage de l'anglais. Elles ont rappelé que le nombre de travailleurs temporaires ne cesse de croître, mais que cette catégorie d'immigrants n'est pas admissible aux CLIC/LINC.

Ces difficultés en matière d'apprentissage s'expliquent par des méthodes d'enseignement des langues qui ne permettent pas de développer les compétences générales dont ces immigrants ont besoin pour trouver un emploi et s'intégrer au milieu du travail avec succès. Cela s'explique aussi par un manque d'occasions d'interaction entre les immigrants et les locuteurs francophones ou anglophones ainsi qu'un accès limité aux connaissances culturelles, entraînant ainsi une moins grande participation à la société canadienne. Devant le Comité sénatorial, une chercheuse a indiqué que les immigrants suivant un cours de langue ont besoin de comprendre la culture associée à cette langue pour bien s'intégrer au marché de l'emploi; elle a estimé qu'une modification aux CLIC/LINC est nécessaire dans le contexte actuel :

En effet, les travailleurs qualifiés posséderont les compétences langagières nécessaires, mais ils ne maîtriseront pas les éléments pragmatiques, ce qui posera de réels problèmes dans les milieux de travail, car les nouveaux arrivants n'auront pas reçu une formation sur la diversité, sur les éléments pragmatiques et sur les sensibilités canadiennes dans les cours de langue qui leur sont actuellement offerts¹⁶⁹.

Bon nombre d'immigrants voient dans la formation linguistique offerte par le gouvernement un incontournable pour permettre une bonne intégration économique et sociale, comme en a témoigné une résidente permanente de la Saskatchewan :

Le programme offert aux immigrants pour l'apprentissage de l'une des deux langues officielles du Canada est une bonne chose que l'immigration peut offrir aux nouveaux arrivants parce que ça enlève des barrières en ce qui concerne les emplois et ça facilite l'intégration sociale de ces gens, moi y compris¹⁷⁰.

Cette candidate a pu passer d'un niveau 0 à un niveau 6 en trois ans¹⁷¹. Mais tous les nouveaux arrivants n'ont pas cette même chance, selon la région dans laquelle ils résident. En milieu minoritaire francophone, l'accès à la formation linguistique demeure un défi. Devant le Comité sénatorial, des témoins ont souligné des disparités dans l'offre de programmes à travers le pays. Dans certaines régions, l'attente est plus longue qu'ailleurs, comme l'a affirmé un immigrant du nord de l'Ontario¹⁷². Une chercheuse a suggéré d'élargir l'accès à la formation linguistique à d'autres catégories d'immigrants, comme les travailleurs étrangers temporaires¹⁷³. Cela rejoint le point de vue de nombreux représentants francophones. La FCFA a souligné que l'évaluation des compétences linguistiques des immigrants ne pouvait pas se faire en français

dans certaines provinces, ce qui va à l'encontre du respect du principe de qualité égale des services¹⁷⁴. C'est le cas à Terre-Neuve¹⁷⁵. Dans d'autres provinces, les coûts de la formation sont considérés comme trop élevés¹⁷⁶. Des mesures positives supplémentaires devraient être prises à cet égard, selon la FCFA¹⁷⁷.

Selon une étude publiée en 2013, on peut s'attendre avec les réformes nouvellement mises en place à une diminution du recours à la formation linguistique¹⁷⁸. En attendant, le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité d'investir dans ce secteur, comme le montre l'extrait suivant du témoignage de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

Il n'y a pas de doute, nos langues officielles sont un outil d'intégration et de cohésion pour notre société. C'est pourquoi notre gouvernement mise sur la formation linguistique des nouveaux arrivants. [...] La connaissance du français ou de l'anglais les aidera à s'intégrer à notre marché du travail, mais également à nos communautés. Le fait d'exiger d'un immigrant la maîtrise du français ou de l'anglais n'est pas seulement dans l'intérêt des Canadiens, mais dans leur intérêt également¹⁷⁹.

En tenant compte des engagements apparaissant dans la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, les communautés francophones et acadiennes ont insisté sur le rôle important que devraient jouer leurs établissements postsecondaires à l'égard de l'apprentissage des langues chez les immigrants, toutes catégories confondues.

2.3.3 Les établissements postsecondaires francophones comme plaque tournante du nouveau système d'immigration

Les audiences publiques ont montré que les établissements postsecondaires sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans le nouveau système d'immigration. Reconnaisant d'emblée les besoins à combler, les établissements francophones ont mis sur pied des programmes pour attirer, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants. Certaines institutions offrent des services d'orientation prédépart, d'autres de la formation d'appoint ou encore du mentorat. La majorité d'entre elles sont outillées pour offrir de la formation linguistique. Un besoin pour le renforcement des capacités et des infrastructures se fait sentir du côté des collèges et universités francophones pour faire face à cette diversification grandissante de leur clientèle¹⁸⁰.

Ces institutions accueillent, année après année, un nombre grandissant d'étudiants internationaux. Le nombre de ces étudiants et les services qui leur sont offerts varient selon les endroits. Il faut reconnaître, selon les témoignages entendus, que les étudiants internationaux qui fréquentent ces institutions représentent une source potentielle de renouvellement des communautés francophones et acadiennes. D'ailleurs, une attention de plus en plus importante est accordée à ce type d'immigration, comme l'a confirmé un chercheur :

On est en train de reconnaître que l'une des raisons d'aller chercher des étudiants étrangers, c'est pour les garder. C'est un vecteur très important pour les communautés minoritaires, parce que c'est un vecteur que l'on contrôle. On a des établissements postsecondaires qui sont capables d'aller recruter des étudiants étrangers, de les amener et de les faire vivre dans nos communautés pendant trois, quatre, cinq ou six ans avant qu'ils passent à la résidence permanente. Cela devient une autre façon d'ancrer leur attachement affectif à la communauté minoritaire¹⁸¹.

Encore faut-il que ces étudiants se voient offrir des services adaptés à leurs besoins ainsi que la possibilité d'occuper un emploi au sein de ces communautés pendant et après leurs études. La présidente de la FCFA a reconnu qu'en faisant travailler ces étudiants sur le campus ou à

l'extérieur du campus, on leur permettait d'acquérir de l'expérience et d'accumuler plus de points pour leur demande de citoyenneté¹⁸². Les collèges francophones voient aussi ces changements d'un bon œil¹⁸³.

En janvier 2014, le gouvernement fédéral a lancé sa stratégie en matière d'éducation internationale en vue de doubler le nombre de ceux et celles qui choisissent le Canada comme destination d'études d'ici 2022¹⁸⁴. À l'image des témoignages entendus, cette stratégie pourrait cibler des étudiants provenant de pays francophones, en Afrique par exemple. Plusieurs s'attendent à ce que la Catégorie de l'expérience canadienne soit de plus en plus utilisée par les étudiants internationaux pour accéder à la résidence permanente. Il faut donc prévoir des mécanismes pour favoriser la rétention et l'intégration de ces étudiants venus de l'extérieur, de l'avis d'un représentant francophone¹⁸⁵. Nombreux sont ceux qui ont réclamé que des services d'établissement en français leur soient offerts. Les audiences publiques ont montré que les établissements postsecondaires francophones sont prêts à jouer ce rôle.

Concernant la formation linguistique offerte aux immigrants, de nombreux témoins ont réclamé que celle-ci soit assurée par des institutions bien ancrées dans le milieu communautaire. Le témoignage de la présidente de la FCFA résume bien la situation :

Nous avons des institutions. Nous avons des collèges. Nous avons des programmes d'éducation postsecondaire, d'éducation universitaire, d'éducation aux adultes et de formation continue. Dans nos collectivités francophones, il y a des institutions et des programmes qui offrent également des cours d'anglais. Nous voulons donc que cette formation linguistique soit offerte par nos institutions¹⁸⁶.

La directrice générale du CNFS et de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC) était du même avis, en reconnaissant qu'une telle stratégie permet une meilleure intégration culturelle dans les communautés minoritaires¹⁸⁷. Aux yeux de plusieurs témoins, cela aiderait à la rétention des immigrants francophones.

Pour l'instant, à l'image des fonds prévus dans la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, il est difficile d'identifier avec précision les critères selon lesquels la formation linguistique aux immigrants économiques sera offerte. On ne peut non plus prévoir comment les nouvelles règles touchant à la désignation des fournisseurs de services auront un effet sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers des immigrants en provenance de pays francophones. C'est pourquoi la présidente de la FCFA a demandé :

[...] que des mesures ciblées vers l'immigration au sein de nos communautés soient mises en place, qu'il s'agisse de l'accès à la formation linguistique, de l'évaluation des compétences linguistiques ou de la reconnaissance des titres de compétence¹⁸⁸.

En 2013, l'Alliance des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne en immigration a été mise sur pied. Celle-ci concrétise une volonté de travailler en partenariat pour offrir une gamme élargie de formations et de services aux travailleurs qualifiés, aux étudiants internationaux, ainsi qu'aux immigrants d'expression française. Devant le Comité sénatorial, cinq mesures ont été proposées pour améliorer les programmes aux immigrants et répondre aux besoins d'une main-d'œuvre bilingue hautement qualifiée :

[...] accroître les programmes de formation linguistique destinés aux immigrants et aux étudiants étrangers pour qu'ils soient accessibles et qu'ils correspondent aux normes canadiennes; augmenter les programmes axés sur l'emploi dans les collèges et

universités pour améliorer les compétences liées à l'emploi des immigrants et des étudiants étrangers en se rapprochant des employeurs; assurer le partage de bonnes pratiques et des approches en formation et en employabilité; augmenter le nombre d'immigrants provenant du groupe des étudiants étrangers et leur offrir des programmes liés à l'employabilité; et enfin, améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'orientation en français destinés aux immigrants et aux étudiants étrangers ¹⁸⁹.

Le représentant d'un collège francophone de la Colombie-Britannique a pour sa part précisé le type de services dans lesquels il faut investir davantage :

Plus spécifiquement, nous avons besoin d'améliorer les services d'accueil des immigrants, de développer la disponibilité et l'accessibilité des services en orientation en français, de continuer de financer les programmes de formation linguistique en français et en anglais, soit les programmes CLIC et LINC, et de soutenir des activités de recrutement en offrant une place privilégiée aux collèges au sein de Destination Canada et dans les foires de recrutement organisées par les consulats et ambassades canadiens ¹⁹⁰.

Les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne sont conscients qu'ils devront travailler en collaboration avec les employeurs pour leur faire valoir l'importance d'une main-d'œuvre bilingue. Ils devront développer des programmes de formation qui répondent aux besoins en matière d'employabilité, d'intégration professionnelle et d'adaptation culturelle. La Cité collégiale et le Collège Boréal ont été cités comme des exemples d'institutions qui travaillent de très près avec les employeurs dans leur communauté ¹⁹¹. Un représentant du Collège Boréal a signifié son intention de collaborer avec eux pour « obtenir de leur part un engagement réel à embaucher des immigrants francophones » ¹⁹². Un modèle de guichet unique regroupant sous un même toit tous les services est à l'étude ¹⁹³. Un représentant du Collège Éducacentre a parlé d'une structure en mesure de livrer les services de façon intégrée, pour rendre l'expérience de l'immigrant plus fluide ¹⁹⁴.

2.3.4 LES RECOMMANDATIONS

Plusieurs témoins souhaitent que les **établissements postsecondaires de la francophonie canadienne** deviennent une plaque tournante pour l'apprentissage des langues officielles chez les immigrants. Selon les témoignages, ces institutions sont la voie toute tracée pour assurer une synergie dans l'offre de services aux immigrants. Citoyenneté et Immigration Canada doit appuyer ces établissements par l'entremise de **mesures positives ciblées** visant la formation linguistique, l'évaluation des compétences linguistiques, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la formation d'appoint.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada appuie de manière ciblée les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne pour l'offre de la formation linguistique, l'évaluation des compétences linguistiques, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la formation d'appoint.

L'accent qui est mis sur les compétences linguistiques des immigrants est de bon augure, à condition qu'on leur permette **l'accès à une formation dans la langue de leur choix, ou même dans les deux langues, quelle que soit la région** dans laquelle ils habitent. Il faut également permettre à d'autres catégories d'immigrants, en particulier les **travailleurs étrangers temporaires** et les **étudiants internationaux**, d'avoir accès aux programmes de formation linguistique financés par le gouvernement fédéral. La question de l'accès à la formation linguistique apparaît d'autant plus cruciale dans le contexte où les exigences concernant la connaissance suffisante des langues officielles viennent d'être étendues aux personnes de 14 à 18 ans et de 55 à 64 ans pour l'obtention de la citoyenneté. À plusieurs reprises, le Comité sénatorial s'est questionné au sujet du montant de 120 millions de dollars prévu dans la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* et de son usage potentiel pour appuyer la formation linguistique des immigrants. N'ayant pas reçu d'indication claire sur la façon dont ce montant sera dépensé, le Comité sénatorial s'attend à ce qu'il favorise l'accès aux programmes de formation linguistique dans l'une et/ou l'autre des deux langues officielles dans l'ensemble des régions du pays.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 8

Que Citoyenneté et Immigration Canada permette l'inscription des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux à ses programmes de formation linguistique et qu'il élargisse l'accès à ces programmes dans l'une et/ou l'autre des deux langues officielles dans l'ensemble des régions du pays.

2.4 Les cibles identifiées

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral et un certain nombre de gouvernements provinciaux ont établi des cibles pour accroître le nombre d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec. Dans le cadre de ses audiences publiques, le Comité sénatorial a cherché à savoir comment le gouvernement fédéral s'y prendra pour atteindre les résultats voulus.

2.4.1 Le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire

En 2003, le *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* avait établi une cible de 4,4 % d'ici 2008 pour l'accroissement du nombre d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec. Cette cible correspondait à la proportion de francophones au sein de la population canadienne à l'extérieur du Québec au recensement de 2001. Lors de son lancement en 2006, le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* avait revu cette cible à la baisse, en donnant au gouvernement jusqu'en 2013 pour atteindre une proportion de 1,8 % d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec, et jusqu'en 2023 pour atteindre la cible initiale de 4,4 %.

Les données statistiques du recensement de 2011 montrent que la cible intermédiaire a effectivement été atteinte, mais qu'il y a encore du chemin à parcourir pour arriver à la cible initiale. Un représentant francophone de l'Alberta a exprimé de sérieuses réserves quant à la possibilité d'atteinte de cette cible initiale¹⁹⁵. Le Plan stratégique venait à échéance le 31 mars 2013. Dans son rapport annuel, le commissaire aux langues officielles a recommandé :

[Q]ue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, en collaboration avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les provinces, les territoires et les institutions fédérales, mette en place, d'ici au 31 octobre 2014, une initiative donnant suite au *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, et précisant les rôles et responsabilités des différents partenaires, les moyens d'atteindre les résultats visés et les mécanismes de collecte de données et d'évaluation¹⁹⁶.

Dans une note envoyée aux membres du Comité sénatorial concernant le suivi à cette recommandation du commissaire, il était indiqué que CIC « n'avait pas l'intention de renouveler le Plan stratégique, mais plutôt orienter son action sur les objectifs de la nouvelle Feuille de route »¹⁹⁷.

2.4.2 La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018

La *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* ne précise pas les intentions quant au renouvellement du Plan stratégique et des cibles qu'il contenait. Cette initiative quinquennale prévoit une nouvelle cible de 4 % d'immigrants économiques d'expression française d'ici 2018. Le gouvernement y précise que CIC tiendra compte de la modernisation du système d'immigration en misant sur la réalisation d'objectifs concrets et quantifiables et l'augmentation des cibles de recrutement d'immigrants économiques de langue française dans les communautés en situation minoritaire¹⁹⁸. Il n'a toutefois indiqué de quelle manière il prévoit atteindre ces cibles. Le Comité CIC-CFSM, dans son cadre de référence adopté en décembre 2013, a indiqué son intention de donner suite aux travaux de l'ancien comité directeur et à la mise en œuvre du Plan stratégique, tout en demeurant engagé à atteindre la cible de 4,4 % d'immigrants d'expression française d'ici 2023¹⁹⁹.

2.4.3 L'atteinte des résultats

Comme l'a reconnu le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes dans un rapport publié en 2007, « la possibilité d'établir des cibles dépend également de la capacité d'identifier les conditions initiales²⁰⁰ ». Autrement dit, pour mesurer l'atteinte des résultats, encore faut-il savoir à partir de quelles données l'analyse est fondée. Les

témoignages devant le Comité sénatorial montrent qu'il y a lieu de se questionner sur l'atteinte possible de ces cibles. À l'heure actuelle, il ne semble pas y avoir une seule méthode, validée et adoptée par tous, pour calculer le nombre d'immigrants qui s'installent dans les communautés francophones en situation minoritaire²⁰¹. Bien que les statistiques démontrent qu'il y a eu une croissance dans le nombre d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec, il n'est pas possible de la mesurer avec précision. Selon évaluation publiée par CIC :

[...] il est hautement souhaitable que tous les partenaires, œuvrant dans ce dossier, puissent s'entendre sur une mesure appropriée²⁰².

Les audiences publiques n'ont pas donné d'indication claire à savoir quelles sont les variables utilisées par le ministère pour calculer le nombre d'immigrants d'expression française arrivés au Canada. Comme l'a rappelé un représentant de Statistique Canada, les cibles qui ont été fixées par le gouvernement fédéral ne permettront pas de compenser la perte du poids démographique dans les communautés francophones et acadiennes²⁰³. Un professeur a proposé l'adoption d'une telle approche²⁰⁴. Les stratégies provinciales du Manitoba et du Nouveau-Brunswick visent un rattrapage de la sorte. Pour être en mesure de déterminer le nombre d'immigrants francophones nécessaires pour compenser les pertes démographiques, il faudrait réaliser une étude de projection qui tiendrait compte de facteurs comme la migration interprovinciale et le vieillissement de la population²⁰⁵.

Un défi supplémentaire qui se pose est celui d'arrimer les cibles que le gouvernement fédéral s'est fixées à celles établies par un certain nombre de gouvernements provinciaux. Encore une fois, il apparaît indispensable d'assurer une approche coordonnée entre les différents paliers gouvernementaux pour assurer l'atteinte des résultats. L'importance de la consultation envers les communautés francophones et acadiennes est également ressortie des témoignages à plusieurs reprises. Pour ces communautés, il y a lieu de consolider et renforcer les services d'accueil déjà en place pour continuer de bâtir sur les acquis²⁰⁶. Aux yeux du président de la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone, il faut regarder au-delà des nombres et encourager la collaboration :

Nous avons des cibles à atteindre en matière d'immigrants francophones, mais je pense que ça dépasse la question quantitative parce que la francophonie est l'une des valeurs fondamentales de ce pays. [...] Nous devons tous travailler ensemble afin de nous assurer que cette immigration soit une immigration réussie²⁰⁷.

Les audiences publiques ont montré que le Programme des candidats des provinces, la Catégorie de l'expérience canadienne et le système « Entrée Express » sont parmi les programmes les plus susceptibles d'avoir une influence sur l'augmentation du nombre de candidats francophones. Comment permettront-ils d'atteindre la cible de 4 % identifiée par le gouvernement fédéral? Des témoins s'interrogent sur la place qui sera accordée à la langue dans la sélection des futurs candidats²⁰⁸.

2.4.4 LES RECOMMANDATIONS

Il reste du travail à faire pour que les communautés francophones et acadiennes obtiennent leur juste part de l'immigration. Les différents partenaires du système d'immigration doivent veiller à ce qu'il y ait un volume suffisant de candidats francophones qui seront sélectionnés et qui viendront s'installer dans les provinces à majorité anglophone. Parmi les programmes sur lesquels le gouvernement fédéral peut miser se trouvent le **Programme des candidats des provinces** et la **Catégorie de l'expérience canadienne**. Les témoignages semblent montrer que les quotas

identifiés pour l'immigration francophone sont insuffisants. Très souvent, les impacts positifs de ces programmes sur les communautés dépendent de la bonne volonté des gouvernements provinciaux et territoriaux de travailler en partenariat avec elles.

Les communautés doivent pouvoir compter sur des outils et des mécanismes assortis de mesures spécifiques et d'initiatives ciblées envers elles. C'est ce qu'on appelle la **lentille francophone**. Une telle approche va de pair avec les obligations prévues à la partie VII de la [Loi sur les langues officielles](#) et devrait également être appliquée au nouveau **système « Entrée Express »** qui entrera en vigueur d'ici les prochains mois. Il est également important que le gouvernement assure la **participation des communautés francophones et acadiennes à l'élaboration d'outils** favorisant l'immigration dans leur milieu. De cette façon, tous les partenaires travailleraient main dans la main pour aider le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs.

Le Comité sénatorial recommande :

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada reconnaisse que :

- a) le Programme des candidats des provinces et la Catégorie de l'expérience canadienne doivent attirer un nombre suffisant d'immigrants francophones.
- b) le système « Entrée Express » doit inclure une lentille francophone, afin de permettre aux communautés francophones et acadiennes de tirer profit de mesures positives ciblées.
- c) ces communautés doivent participer à l'élaboration d'outils qui favorisent l'immigration dans leur milieu.

« La réforme du système d'immigration continue à se poursuivre et la mise en œuvre des changements demeure inachevée. [...] Bien que les communautés aient adapté bon nombre de leurs activités et pratiques pour assurer la pertinence et l'efficacité de celles-ci dans le nouveau contexte en matière d'immigration, cela n'enlève rien à la responsabilité des gouvernements de veiller à ce que les changements récents au système d'immigration aient des impacts positifs sur les [communautés]. »

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Mémoire, 4 avril 2014.

Conclusion

Le système d'immigration du Canada subit des changements profonds et constants, avec un accent particulier sur les mesures favorisant l'immigration économique, l'embauche de travailleurs qualifiés et un meilleur encadrement pour l'évaluation des compétences linguistiques des immigrants. Les audiences publiques du Comité sénatorial visaient à déterminer quel impact ces changements pourraient avoir sur les communautés francophones et anglophones de ce pays qui vivent en situation minoritaire.

Les témoignages ont montré que sans emploi et sans connaissance d'au moins l'une des deux langues officielles, l'intégration des nouveaux arrivants est difficile. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a décidé de mettre les bouchées doubles pour faciliter la venue d'immigrants en mesure de contribuer à l'essor économique du Canada. Mais pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixés, il doit travailler de concert avec de nombreux partenaires.

Dans le cadre de la modernisation de son système d'immigration, le gouvernement fédéral doit faire en sorte que l'immigration continue de jouer un rôle prépondérant dans l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et contribue à leur vitalité économique. Comme toutes les institutions fédérales, CIC a le devoir de prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des deux communautés de langue officielle du Canada. Les besoins des travailleurs qualifiés doivent être pris en compte, tout comme ceux des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants internationaux, des réfugiés et des familles qui les accompagnent. Il y a lieu d'élargir les appuis actuels pour véritablement stimuler la croissance de ces communautés dans le cadre d'une stratégie nationale concertée. Des efforts accrus doivent être déployés pour la promotion de leurs réalités à l'étranger, l'appui aux services prédépart en français et le soutien continu et renforcé aux structures en place dans les milieux minoritaires.

Lorsque le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a comparu devant le Comité sénatorial, il a demandé de faire ressortir les histoires à succès d'intégration réussie. À l'image des témoignages entendus, il semble y avoir un certain nombre de facteurs contribuant à une telle réussite. Parmi ceux-ci, il y a :

- Les **organismes communautaires** ou les **réseaux en immigration** qui accompagnent les nouveaux arrivants dès leur arrivée, et parfois même avant. La trousse du nouvel arrivant ou l'aide à la recherche de logement sont des exemples de mesures à succès. Un réseau social fort paraît déterminant pour attirer et retenir les immigrants en milieu minoritaire.

- Les **provinces** et les **territoires** qui démontrent une volonté à travailler en partenariat avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour répondre à leurs besoins et stimuler leur croissance. La volonté politique est au cœur de tout succès.
- Les **employeurs** qui participent à des activités de réseautage, reconnaissent leur responsabilité sociale envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire et encouragent le recours à la formation linguistique ou à la formation d'appoint, au besoin. Dans le cadre des réformes récentes, il est primordial de miser sur la force que représente une main-d'œuvre qualifiée, bilingue, qui peut contribuer au renouvellement des populations en milieu minoritaire. Il faut trouver des solutions gagnantes à la fois pour les employeurs et les communautés et prendre le temps de promouvoir les histoires à succès.
- Les **fournisseurs de services** et les **municipalités** qui comprennent les besoins et les réalités des communautés. Plus ils sont sensibilisés aux défis que représente l'immigration en milieu minoritaire, meilleures sont les chances d'intégration et de contribution à la vitalité des communautés francophones et anglophones de ce pays.
- Les **établissements postsecondaires** qui s'impliquent dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Ils doivent travailler de concert avec les employeurs pour identifier les besoins des nouveaux arrivants en matière économique et linguistique. Les établissements de la francophonie canadienne, directement ancrés dans le contexte minoritaire, offrent un potentiel intéressant d'intégration et de développement à long terme des communautés francophones et acadiennes.
- Une **approche coordonnée** entre tous les acteurs du système qui permettra au gouvernement fédéral d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.
- Des **mesures positives ciblées** qui répondent aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont requises.

Les communautés francophones et anglophones de ce pays doivent, de leur côté, tirer profit des réformes en place et saisir l'occasion qui se présente à elles d'assurer leur développement à long terme. Leurs efforts en seront grandement facilités si le gouvernement fédéral fait en sorte de répondre à leurs besoins particuliers. Dans son rapport, le Comité sénatorial a donc présenté une série de recommandations à l'intention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le but d'assurer la pleine mise en œuvre de ses obligations linguistiques. Il revient maintenant à lui ainsi qu'à ses partenaires de prendre les mesures qui s'imposent pour que les réformes soient synonymes d'impacts positifs pour les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

Recommandation 1

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, établisse rapidement une stratégie nationale concertée pour stimuler la croissance de ces communautés par l'immigration. Cette stratégie doit préciser les rôles et responsabilités des différents partenaires et être suffisamment souple pour tenir compte des particularités propres à chaque région.

Recommandation 2

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés francophones et acadiennes, s'assure que les immigrants francophones pourront s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés du système « Entrée Express » sans qu'il n'y ait d'entrave à la reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers.

Recommandation 3

Que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration profite des consultations prévues cet automne avec les communautés francophones et acadiennes pour déterminer, en collaboration avec elles, des mesures positives favorisant l'immigration dans leur milieu. Que le ministre porte une attention particulière à la mesure positive suivante :

a) des mesures de recrutement ciblées envers les pays francophones.

Recommandation 4

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en consultation avec les communautés francophones et acadiennes, assure le maintien d'une approche par et pour les communautés dans le cadre des changements en place et à venir. Que dans le cadre des consultations prévues cet automne avec les communautés francophones et acadiennes, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration porte une attention particulière aux mesures positives suivantes :

a) le soutien continu et renforcé aux réseaux en immigration francophone.

b) l'appui aux services prédépart en français.

c) la promotion des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'étranger.

d) la prise en compte des besoins particuliers des réfugiés, des travailleurs temporaires et des étudiants internationaux qui s'installent en milieu minoritaire francophone.

Recommandation 5

Que Citoyenneté et Immigration Canada finance la réalisation d'une enquête par Statistique Canada sur les immigrants de langue française à l'extérieur du Québec et sur les immigrants de langue anglaise au Québec, afin de mieux outiller les communautés de langue officielle en situation minoritaire face aux défis qui les attendent au cours des prochaines années en matière d'immigration.

Recommandation 6

Que Citoyenneté et Immigration Canada prenne en considération les priorités identifiées par les communautés anglophones du Québec pour la réalisation de projets de recherche en immigration qui auront une portée réelle et concrète sur ces communautés et renforceront leurs capacités à l'égard de l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants de langue anglaise.

Recommandation 7

Que Citoyenneté et Immigration Canada appuie de manière ciblée les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne pour l'offre de la formation linguistique, l'évaluation des compétences linguistiques, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la formation d'appoint.

Recommandation 8

Que Citoyenneté et Immigration Canada permette l'inscription des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux à ses programmes de formation linguistique et qu'il élargisse l'accès à ces programmes dans l'une et/ou l'autre des deux langues officielles dans l'ensemble des régions du pays.

Recommandation 9

Que Citoyenneté et Immigration Canada reconnaisse que :

- a) le Programme des candidats des provinces et la Catégorie de l'expérience canadienne doivent attirer un nombre suffisant d'immigrants francophones.
- b) le système « Entrée Express » doit inclure une lentille francophone, afin de permettre aux communautés francophones et acadiennes de tirer profit de mesures positives ciblées.
- c) ces communautés doivent participer à l'élaboration d'outils qui favorisent l'immigration dans leur milieu.

Annexe B – Témoins

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Commissariat aux langues officielles <ul style="list-style-type: none"> • Graham Fraser, commissaire aux langues officielles 	2013.04.29 2013.11.25
<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Giguère, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications • Carsten Quell, directeur, Politiques et recherche 	2013.04.29
<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Giguère, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications • Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité • Johane Tremblay, directrice et avocate générale, Direction générale des affaires juridiques 	2013.11.25
Statistique Canada <ul style="list-style-type: none"> • François Nault, directeur, Division de la statistique sociale et autochtone • Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques 	2013.05.27
Carrefour des femmes du Sud-Ouest de l'Ontario <ul style="list-style-type: none"> • Émilie-Françoise Crakondji, directrice générale 	2013.06.03
Association des universités de la francophonie canadienne et Consortium national de formation en santé <ul style="list-style-type: none"> • Jocelyne Lalonde, directrice générale 	2013.06.10 2014.05.05
Quebec Community Groups Network <ul style="list-style-type: none"> • Sylvia Martin-Laforge, directrice générale • Stephen D. Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques 	2014.02.26
Voice of English-speaking Québec <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Sébastien Gignac, directeur général 	
Patrimoine canadien <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles 	
<ul style="list-style-type: none"> • Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté et patrimoine • Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles 	2014.03.03
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada <ul style="list-style-type: none"> • Marie-France Kenny, présidente • Suzanne Bossé, directrice générale 	

Annexe B – Témoins

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Université de Sherbrooke <ul style="list-style-type: none"> • Michèle Vatz-Laaroussi, professeure, École de travail social 	2014.03.31
Université Concordia <ul style="list-style-type: none"> • Chedly Belkhodja, professeur et directeur, École des affaires publiques et communautaires 	
Brynaert Brennan et associé.e.s <ul style="list-style-type: none"> • Mathieu Brennan, président 	
À titre personnel <ul style="list-style-type: none"> • Habibatou Konate • Daouda Sow • Chabha Bettoum • Judicaël Moukoui • Juan Manuel Toro Lara 	2014.04.07
INRS Urbanisation Culture Société <ul style="list-style-type: none"> • Nicole Gallant, professeure-chercheure 	2014.04.28
Université de l'Alberta <ul style="list-style-type: none"> • Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle 	
Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone <ul style="list-style-type: none"> • Ibrahima Diallo, président 	
Citoyenneté et Immigration Canada <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration 	2014.05.12
<ul style="list-style-type: none"> • Corinne Prince-St-Amand, directrice générale, Intégration et Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers 	2014.05.12
<ul style="list-style-type: none"> • Rénaud Gilbert, gestionnaire du Programme d'immigration, Paris (France) • Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur l'information, la langue et la communauté 	2014.06.09
Université d'Ottawa <ul style="list-style-type: none"> • Gilles Levasseur, professeur, École de gestion Telfer 	2014.05.12

Annexe B – Témoins

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Collège Éducacentre <ul style="list-style-type: none">• Yvon Laberge, directeur général	2014.05.26
Collège Boréal <ul style="list-style-type: none">• Pierre Riopel, président• Jean-Pierre Cantin, directeur, Services et Programmes pour le Centre-Sud-Ouest• Mildred Jean-Paul, membre du conseil d'administration	
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador <ul style="list-style-type: none">• Danielle Coombs, coordonnatrice, Réseau immigration francophone	2014.06.02
Société franco-manitobaine <ul style="list-style-type: none">• Mamadou Ka, président	
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick <ul style="list-style-type: none">• Jeanne d'Arc Gaudet, présidente	
Assemblée de la francophonie de l'Ontario <ul style="list-style-type: none">• Denis Vaillancourt, président	
Réseau de développement économique et d'employabilité <ul style="list-style-type: none">• Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale	2014.06.09
Association canadienne-française de l'Alberta <ul style="list-style-type: none">• Jean Johnston, président, Conseil d'administration• Ida Kamariza, coordonnatrice, Réseau en immigration francophone de l'Alberta	

Brynaert, Brennan & Associé.e.s, *Synthèse des réformes en immigration et de leurs impacts sur les CFSM*, 31 mars 2014.

Cadre de référence du Comité Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) – Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), approuvé le 2 décembre 2013.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de l'étude des impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, 4 avril 2014.

Lorraine O'Donnell et Karen Urtowski, *Quebec's English-Speaking Immigrants and Poverty : Sharing our analysis and building a research agenda*, Rapport d'un atelier organisé conjointement par le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise et le Centre des organismes communautaires, 18 mars 2013 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Nicole Gallant, *Fiche synthèse – Intervention de Nicole Gallant (INRS)*, 28 avril 2014.

Note envoyée aux membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Suivi – Statistique Canada*, 26 juin 2013.

Note envoyée aux membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Suivi des recommandations de 2006-2007 à 2013-2014 du Commissaire des langues officielles*, 4 juillet 2014.

Note envoyée aux membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Documentation*, 17 juillet 2014.

Quebec Community Groups Network (QCGN), *QCGN Board of Directors Resolution Regarding Research Priorities of the English-speaking Community of Quebec (ESCQ) Related to Immigration*, 11 décembre 2013 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

- 1 Chambre des communes, Comité permanent des langues officielles (LANG), [L'immigration, outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire](#), 2^e session, 37^e législature, septième rapport, mai 2003; LANG, [La parole aux communautés : nous sommes là! La vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire](#), 1^{re} session, 39^e législature, septième rapport, mai 2007; LANG, [Recrutement, accueil et intégration : Quel avenir pour l'immigration dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire?](#), 3^e session, 40^e législature, troisième rapport, novembre 2010.
- 2 Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), [Le gouvernement du Canada renforcera la responsabilité en matière d'intégration des nouveaux arrivants](#), communiqué, Ottawa, 12 avril 2012.
- 3 Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, [Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale : Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité](#).
- 4 Ronald Bisson et Matthieu Brennan, [Analyse des impacts de la réforme du système d'immigration du Canada sur les communautés de la francophonie canadienne](#), présentée à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC), 1^{er} juin 2013, p. 2.
- 5 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 2.
- 6 Sénat, Comité permanent des langues officielles (OLLO), [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 7 à 8 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles (CLO)).
- 7 OLLO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 27 mai 2013, p. 10 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 8 OLLO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 27 mai 2013, p. 12 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 9 OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 94 à 95 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)).
- 10 OLLO, [L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : Du mythe à la réalité](#), deuxième rapport, 1^{re} session, 41^e législature, octobre 2011.
- 11 Michèle Vatz-Laaroussi, « Les communautés anglophones peuvent-elles constituer une part du capital d'attraction et de rétention des immigrants dans les régions du Québec? », [Diversité canadienne](#), vol. 8, n° 2, printemps 2010, p. 55-59; OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 10 (Jean-Sébastien Gignac, directeur général, Voice of English-speaking Québec (VEQ)).
- 12 OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 20 (Sylvia-Martin Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network (QCGN)).
- 13 CLO, [Rapport annuel 2012-2013](#), Ottawa, 2013, p. 45.
- 14 OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 63 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 15 OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 9 (Sylvia-Martin Laforge, directrice générale, QCGN).
- 16 OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 70 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 17 CIC, [Évaluation du Programme des candidats des provinces](#), Division de l'évaluation, Ottawa, septembre 2011, p. ix.
- 18 OLLO, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 48 (L'honorable Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles).
- 19 OLLO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 8 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).

Annexe D – Notes

- 20 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 1](#), 25 novembre 2013, p. 41 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 21 Société de recherche sociale appliquée, *Les meilleures approches en vue de l'intégration économique des immigrants aux communautés de langue officielle en situation minoritaire*, rapport de recherche présenté à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 28 février 2011, p. 27.
- 22 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 16 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 23 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 40 à 41 (Daouda Sow, à titre personnel).
- 24 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 40 à 41 (Juan Manuel Toro Lara, à titre personnel).
- 25 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 48 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 26 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 30 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- 27 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 38 (Suzanne Bossé, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)).
- 28 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 29 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 29 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 17 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
- 30 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 28 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- 31 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 31 à 32 (Nicole Gallant, professeure-chercheuse, INRS Urbanisation Culture Société).
- 32 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 88 et 101 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 33 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 81 (Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur l'information, la langue et la communauté, CIC).
- 34 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 74 (Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur l'information, la langue et la communauté, CIC).
- 35 CIC, « [Attirer de nouveaux arrivants qualifiés au Canada](#) », communiqué, Ottawa, 18 mars 2014.
- 36 CIC, [Évaluation de l'Initiative de recrutement et d'intégration d'immigrants d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire](#), Division de l'évaluation, Ottawa, juillet 2012, p. 22.
- 37 CIC (juillet 2012), p. 23.
- 38 FCFA, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de l'étude des impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, 4 avril 2014, p. 10; OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 70 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 39 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 70 et 73 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 40 Gouvernement du Canada, [Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : Éducation, immigration, communautés](#), Ottawa, 2013.
- 41 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 61 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).

Annexe D – Notes

- 42 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 67 à 68 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 43 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 67 (Judicaël Moukoumi, à titre personnel).
- 44 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 14 et 27 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
- 45 CIC (juillet 2012), p. v.
- 46 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 69 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 56 (Mamadou Ka, président, Société franco-manitobaine (SFM)).
- 47 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 68 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 48 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 35 et 63 (Danielle Coombs, coordinatrice, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)).
- 49 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 41 et 63 à 64 (Mamadou Ka, président, SFM).
- 50 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 88 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 51 CLO (2013), p. 44.
- 52 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 52 à 53 (Chabha Bettoum, à titre personnel).
- 53 CIC (septembre 2011), p. ix.
- 54 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 31 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 55 CIC (septembre 2011), p. ix.
- 56 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 10 et 24 (Jean-Pierre Cantin, directeur, Services et Programmes pour le Centre-Sud-Ouest, Collège Boréal); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 38 (Jeanne d'Arc Gaudet, présidente, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)).
- 57 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 32 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 58 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 69 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 59 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 97 à 98 (Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE)).
- 60 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 97 (Ida Kamariza, coordonnatrice, Réseau en immigration francophone de l'Alberta, ACFA).
- 61 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 12.
- 62 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 35 (Danielle Coombs, coordinatrice, FFTNL).
- 63 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 29 à 30 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 64 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 12 (Chedly Belkhodja, professeur et directeur, École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia).

Annexe D – Notes

- 65 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 24 à 25 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).
- 66 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 14 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).
- 67 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 29 à 30 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).
- 68 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 27 à 28 et p. 32 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 69 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 12 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- 70 FCFA (4 avril 2014), p. 17.
- 71 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 86 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 72 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 62 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 73 CIC (18 mars 2014).
- 74 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 70 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 75 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 71 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 76 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 82 (Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur l'information, la langue et la communauté, CIC).
- 77 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 20 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 78 CIC (juillet 2012), p. iv.
- 79 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 44 (Denis Vaillancourt, président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)).
- 80 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 65 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 81 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 48 (Danielle Coombs, coordinatrice, FFTNL).
- 82 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 1](#), 25 novembre 2013, p. 36 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 83 Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, « Immigration au Nouveau-Brunswick – La commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick presse les gouvernements provincial et fédéral de protéger la vitalité de la communauté francophone », Fredericton, 3 avril 2014.
- 84 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 19.
- 85 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 26 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 86 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 86 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 87 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 27 à 28 et p. 32 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 88 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 28 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 89 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 29 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).

Annexe D – Notes

- 90 FCFA (4 avril 2014), p. 9.
- 91 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 31 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 92 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 28 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 93 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 69 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 94 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 92 (Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale, RDÉE).
- 95 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 66 (Judicaël Moukoumi, à titre personnel).
- 96 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 7 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 97 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 3 juin 2013, p. 35 et 46 (Émilie-Françoise Crakondji, directrice générale, Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario (CFSOO)).
- 98 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 93 et 99 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 99 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 58 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 100 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 69 (Corinne Prince-St-Amand, directrice générale, Intégration et Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, CIC).
- 101 CIC (juillet 2012), p. 19.
- 102 FCFA (4 avril 2014), p. 6.
- 103 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 57 (Judicaël Moukoumi, à titre personnel); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 22 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 104 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 43 (Daouda Sow, à titre personnel).
- 105 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 8 à 10 (Nicole Gallant, professeure-chercheuse, INRS Urbanisation Culture Société).
- 106 FCFA (4 avril 2014), p. 6 à 7.
- 107 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 12 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- 108 FCFA (4 avril 2014), p. 11.
- 109 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 12 à 13 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone); FCFA (4 avril 2014), p. 11.
- 110 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 2.
- 111 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 40 (Mamadou Ka, président, SFM).
- 112 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 12 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 113 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 40 (Mamadou Ka, président, SFM).

Annexe D – Notes

- 114 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 41 et 54 à 55 (Mamadou Ka, président, SFM).
- 115 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 27 mai 2013, p. 10 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 116 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 92 (Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale, RDÉE).
- 117 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 70 (Juan Manuel Toro Lara, à titre personnel); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 12 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 89 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 92 (Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale, RDÉE).
- 118 FCFA (4 avril 2014), p. 14.
- 119 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 44 et 47 (Denis Vaillancourt, président, AFO).
- 120 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 12 (Jean-Sébastien Gignac, directeur général, VEQ).
- 121 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 17 (Sylvia-Martin Laforge, directrice générale, QCGN).
- 122 QCGN, *QCGN Board of Directors Resolution Regarding Research Priorities of the English-speaking Community of Quebec (ESCQ) Related to Immigration*, 11 décembre 2013 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 123 QCGN (11 décembre 2013).
- 124 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 24 (Sylvia-Martin Laforge, directrice générale, QCGN).
- 125 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 33 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).
- 126 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 19 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 127 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 62.
- 128 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 26 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).
- 129 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 27 à 28 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).
- 130 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 30 (Suzanne Bossé, directrice générale, FCFA).
- 131 FCFA (4 avril 2014), p. 15.
- 132 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 60 à 61 (Juan Manuel Toro Lara, à titre personnel; Judicaël Moukoui, à titre personnel; Chabha Bettoum, à titre personnel).
- 133 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 5 mai 2014, p. 49 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, Secrétariat national, Consortium national de formation en santé (CNFS) et Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC)); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 45 (Denis Vaillancourt, président, AFO).
- 134 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 2.

Annexe D – Notes

- 135 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 44 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 136 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 43 (Daouda Sow, à titre personnel).
- 137 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 58 (Juan Manuel Toro Lara, à titre personnel).
- 138 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 79 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 139 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 67 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 140 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 79 (Rénald Gilbert, gestionnaire, Programme d'immigration, Paris (France), CIC).
- 141 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 30 (Suzanne Bossé, directrice générale, FCFA).
- 142 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 52 (L'hon. Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles).
- 143 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 32 (Chedly Belkhodja, professeur et directeur, École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia).
- 144 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 12 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- 145 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 37 (Suzanne Bossé, directrice générale, FCFA).
- 146 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 38 (Jeanne d'Arc Gaudet, présidente, SANB).
- 147 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 16 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 148 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 39 à 40 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 149 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 39 à 40 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 150 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 3 juin 2013, p. 32 (Émilie-Françoise Crakondji, directrice générale, CFSOO).
- 151 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 57 à 58 (Juan Manuel Toro Lara, à titre personnel).
- 152 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 19](#), 29 avril 2013, p. 8 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 153 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 40 et 45 (Judicaël Moukoumi, à titre personnel).
- 154 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 40 et 45 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 155 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 89 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 156 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 3 juin 2013, p. 39 à 40 (Émilie-Françoise Crakondji, directrice générale, CFSOO).
- 157 Tracey M. Derwing et Erin Waugh, « Language Skills and the Social Integration of Canada's Adult Immigrants », *IRPP Study*, n° 31, mai 2012 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Annexe D – Notes

- 158 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 27 mai 2013, p. 21 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 159 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 35 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 160 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 24 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducentre).
- 161 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 20 (Nicole Gallant, professeure-chercheuse, INRS Urbanisation Culture Société).
- 162 Nicole Gallant, *Fiche synthèse – Intervention de Nicole Gallant (INRS)*, 28 avril 2014.
- 163 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 64 (L'hon. Chris Alexander, C.P., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).
- 164 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 24 (Jean-Pierre Cantin, directeur, Services et Programmes pour le Centre-Sud-Ouest, Collège Boréal).
- 165 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 12 (Jean-Sébastien Gignac, directeur général, VEQ).
- 166 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 26 février 2014, p. 22 (Stephen D. Thompson, directeur de la politique stratégique, de la recherche et des affaires publiques, QCGN).
- 167 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 9 (Michèle Vatz-Laaroussi, professeure, École de travail social, Université de Sherbrooke).
- 168 Tracey M. Derwing et Erin Waugh (mai 2012).
- 169 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 15 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 170 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 39 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 171 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 38 à 39 (Habibatou Konaté, à titre personnel).
- 172 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 7 avril 2014, p. 42 et 49 (Daouda Sow, à titre personnel).
- 173 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 15 (Tracey M. Derwing, professeure, Département de la psychologie éducationnelle, Université de l'Alberta).
- 174 FCFA (4 avril 2014), p. 16.
- 175 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 36 (Danielle Coombs, coordinatrice, FFTNL).
- 176 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 41 (Mamadou Ka, président, SFM).
- 177 FCFA (4 avril 2014), p. 16 à 17.
- 178 Ronald Bisson et Matthieu Brennan (1^{er} juin 2013), p. 2.
- 179 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 42 à 43 et p. 52 (L'hon. Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles).
- 180 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 5 mai 2014, p. 42 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, Secrétariat national, CNFS et AUFC); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 14 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducentre).
- 181 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 5](#), 31 mars 2014, p. 15 (Matthieu Brennan, président, Brynaert Brennan et associé.e.s).

Annexe D – Notes

- 182 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 33 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 183 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 9 (Jean-Pierre Cantin, directeur, Services et Programmes pour le Centre-Sud-Ouest, Collège Boréal); OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 23 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
- 184 Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, [Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale : Utiliser notre avantage du savoir comme moteur de l'innovation et de la prospérité](#).
- 185 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 12 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- 186 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 40 à 41 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 187 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 5 mai 2014, p. 45 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, Secrétariat national, CNFS et AUFC).
- 188 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 29 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- 189 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 5 mai 2014, p. 42 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, Secrétariat national, CNFS et AUFC).
- 190 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 14 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
- 191 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 5 mai 2014, p. 56 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, Secrétariat national, CNFS et AUFC).
- 192 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 10 (Jean-Pierre Cantin, directeur, Services et Programmes pour le Centre-Sud-Ouest, Collège Boréal).
- 193 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 11 et 30 (Jean-Pierre Cantin, directeur, Services et Programmes pour le Centre-Sud-Ouest, Collège Boréal).
- 194 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 26 mai 2014, p. 14, 17 et 31 (Yvon Laberge, directeur général, Collège Éducacentre).
- 195 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 9 juin 2014, p. 88 (Jean Johnson, président, Conseil d'administration, ACFA).
- 196 CLO (2013), p. 99.
- 197 Note envoyée aux membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Suivi des recommandations de 2006-2007 à 2013-2014 du Commissaire des langues officielles*, 4 juillet 2014.
- 198 Gouvernement du Canada (2013).
- 199 Cadre de référence du Comité Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) – Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), approuvé le 2 décembre 2013.
- 200 LANG (mai 2007), p. 94.
- 201 CIC (juillet 2012), p. vi.
- 202 CIC (juillet 2012), p. vi.
- 203 OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 27 mai 2013, p. 15 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 204 OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 12 mai 2014, p. 75 (Gilles Levasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa).

Annexe D – Notes

- ²⁰⁵ OLLO, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, [Fascicule n° 20](#), 27 mai 2013, p. 15 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- ²⁰⁶ OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 4](#), 3 mars 2014, p. 28 (Marie-France Kenny, présidente, FCFA).
- ²⁰⁷ OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 6](#), 28 avril 2014, p. 14 (Ibrahima Diallo, président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone).
- ²⁰⁸ OLLO, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, [Fascicule n° 7](#), 2 juin 2014, p. 37 et 65 (Jeanne d'Arc Gaudet, présidente, SANB).